



Agenda CO

Prénom :

Nom :

Classe :

Tuilerie
2023-2024

Alessia!!!

Calendrier scolaire 2023-2024

2023	Août		2023	Septembre		2023	Octobre		2023	Novembre		2023	Décembre		
Mar	1		Ven	1		Dim	1		Mer	1	Toussaint	Ven	1		
Mer	2		Sam	2		Lun	2		Jeu	2		Sam	2		
Jeu	3		Dim	3		Mar	3		Ven	3		Dim	3		
Ven	4		Lun	4		Mer	4		Sam	4		Lun	4		
Sam	5		Mar	5		Jeu	5		Dim	5		Mar	5		
Dim	6		Mer	6		Ven	6		Lun	6		Mer	6	Comp. St-M	
Lun	7		Jeu	7		Sam	7		Mar	7		Jeu	7		
Mar	8		Ven	8		Dim	8		Mer	8		Ven	8	Imm. Conception	
Mer	9		Sam	9		Lun	9		Jeu	9		Sam	9		
Jeu	10		Dim	10		Mar	10		Ven	10		Dim	10		
Ven	11		Lun	11	Tour des Muverans 9CO	Mer	11		Sam	11		Lun	11		
Sam	12		Mar	12		Jeu	12		Dim	12		Mar	12		
Dim	13		Mer	13		Ven	13		Lun	13		Mer	13		
Lun	14		Jeu	14		Sam	14		Mar	14		Jeu	14		
Mar	15		Ven	15		Dim	15		Mer	15		Ven	15		
Mer	16		Sam	16		Lun	16		Jeu	16		Sam	16		
Jeu	17	Rentrée	Dim	17		Mar	17		Ven	17		Dim	17		
Ven	18		Lun	18		Mer	18		Sam	18		Lun	18		
Sam	19		Mar	19		Jeu	19	Vacances d'automne	Dim	19		Mar	19		
Dim	20		Mer	20		Ven	20		Sam	20		Mer	20		
Lun	21		Jeu	21		Sam	21		Dim	21		Lun	21		
Mar	22		Ven	22	St-Maurice	Dim	22		Lun	22		Mer	22	Basket 11CO	
Mer	23		Sam	23		Lun	23		Mar	23		Jeu	23	Noël	
Jeu	24		Dim	24		Mar	24		Mer	24		Ven	24		
Ven	25		Lun	25		Mer	25		Jeu	25		Sam	25		
Sam	26		Mar	26		Jeu	26		Ven	26		Dim	26		
Dim	27		Mer	27		Ven	27		Sam	27		Lun	27		
Lun	28		Jeu	28		Sam	28		Dim	28		Mar	28		
Mar	29		Ven	29		Dim	29	Lun	29		Mer	29			
Mer	30		Sam	30		Lun	30	Mar	30		Jeu	30			
Jeu	31					Mar	31					Dim	31		

2024	Janvier		2024	Février		2024	Mars		2024	Avril		2024	Mai		2024	Juin	
Lun	1	Noël	Jeu	1		Ven	1		Lun	1	Pâques	Mer	1		Sam	1	
Mar	2		Ven	2		Sam	2		Mar	2		Ven	2		Dim	2	
Mer	3		Sam	3		Dim	3		Mer	3		Sam	3		Lun	3	
Jeu	4		Dim	4		Lun	4	Camps 11CO	Jeu	4		Dim	4		Mar	4	
Ven	5		Lun	5		Mar	5		Mer	5		Ven	5		Mer	5	
Sam	6		Mar	6		Mer	6		Jeu	6		Sam	6		Jeu	6	
Dim	7		Mer	7		Jeu	7		Ven	7		Dim	7		Ven	7	
Lun	8	Jeu	8	Volley 10CO	Ven	8	Sam		8	Lun	8		Mer	8			
Mar	9	Ven	9	Volley EPP	Sam	9	Dim	9	Mar	9		Jeu	9	Ascension	Dim	9	
Mer	10	Sam	10	Carnaval	Lun	10	Lun	10	Mer	10		Ven	10		Lun	10	
Jeu	11	Dim	11		Mar	11		Jeu	11	Ven	11		Sam		11	Mar	11
Ven	12	Lun	12		Mer	12		Ven	12	Sam	12		Dim	12	Jeu	12	
Sam	13	Mar	13		Jeu	13		Mer	13	Dim	13		Lun	13	Ven	13	
Dim	14	Mer	14		Ven	14		Jeu	14	Lun	14		Mar	14	Sam	14	
Lun	15	Jeu	15		Sam	15		Ven	15	Mar	15		Mer	15	Jeu	15	
Mar	16	Ven	16		Dim	16		Sam	16	Mer	16		Jeu	16	Dim	16	
Mer	17	Sam	17		Lun	17		Dim	17	Mer	17		Ven	17	Lun	17	
Jeu	18	Dim	18	Lun	18	2L1Z	Lun	18	Jeu	18		Sam	18	Mar	18	Promenade 11CO	
Ven	19	Lun	19	Mar	19	St-Joseph	Mar	19	Ven	19		Dim	19	Mer	19	Certificats EPP	
Sam	20	Mar	20	Mer	20	2 Langues	Mer	20	Sam	20		Lun	20	Jeu	20	Diplômes 11CO	
Dim	21	Mer	21	Jeu	21	1 Ziel	Jeu	21	Dim	21		Mar	21	Ven	21	Clôture	
Lun	22	Jeu	22	Ven	22		Ven	22	Lun	22		Mer	22	Sam	22		
Mar	23	Ven	23	Sam	23		Sam	23	Mar	23		Jeu	23	Dim	23		
Mer	24	Sam	24	Dim	24		Dim	24	Mer	24		Ven	24	Lun	24		
Jeu	25	Dim	25	Lun	25		Lun	25	Jeu	25		Sam	25	Mar	25		
Ven	26	Lun	26	Mar	26		Mar	26	Ven	26		Dim	26	Mer	26		
Sam	27	Mar	27	Mer	27	Comp. St-M	Mer	27	Sam	27		Lun	27	Jeu	27		
Dim	28	Mer	28	Jeu	28	Unihockey 9CO	Jeu	28	Dim	28		Mar	28	Ven	28		
Lun	29	Jeu	29	Ven	29	Pâques	Ven	29	Lun	29		Mer	29	Sam	29		
Mar	30	Sam	30	Sam	30		Dim	30	Mar	30		Jeu	30	Fête-Dieu	Dim	30	
Mer	31	Dim	31	Dim	31			Dim	31			Ven	31				

- Début-Fin de l'année
- Congés
- Mercredi après-midi de compensation de la St-Maurice
- Activités scolaires

Cycle d'Orientation de la Tuilerie

Mes données personnelles

Année scolaire 2023-2024

NOM _____

PRENOM _____

CLASSE :

TITULAIRE :

N° tél. titulaire :

Adresse (rue, n°) _____

NPA et localité _____

Téléphone des parents (fixe) _____

Téléphone des parents (mobile) _____

Autorité(s) parentale(s)

Signature (s)

Personne de contact en cas d'urgence

Téléphone

Table des matières

Calendrier scolaire annuel.....	2
Mes données personnelles.....	3
Table des matières	4
Objectifs et fonctionnement de l'agenda.....	5
Plan de scolarité.....	6
Contacts et services	7
SIPE	8
Mes identifiants numériques	9
Mes enseignants	10
Horaire des transports.....	11
Les Phratries de la Tuilerie	12
Règlement des absences	12
Règlement de l'école.....	13-16
Orientation scolaire et professionnelle.....	18

Résultats

1er semestre	55	2e semestre	106
--------------	----	-------------	-----

Oublis et devoirs non présentés

1er semestre	56-58	2e semestre	107-109
--------------	-------	-------------	---------

Communications

1er semestre	59-61	2e semestre	110-112
--------------	-------	-------------	---------

Règlement des absences	113
Absences.....	114-118
Dispenses de sport	119-120
Structure du CO et autres écoles.....	121-125
Charte numérique	126-127
Horaire hebdomadaire de l'élève	128
Evacuation école/place de rassemblement.....	131

Objectifs de ce carnet

Ce carnet est un document officiel du Collège de la Tuilerie et fait partie du matériel scolaire. Ce document est soigneusement doublé avec du plastique transparent.

Objectifs

Ce carnet a pour but d'informer les parents sur le parcours scolaire de leur enfant. Il permettra aussi de favoriser les contacts parents-enseignants, contacts indispensables pour une collaboration fructueuse.

Il sert également d'agenda pour noter chaque jour les travaux à domicile.

Utilisation

- Je tiens ce carnet avec soin.
- **Il est indispensable que je sois en possession de ce carnet à chaque cours.**
- Les professeurs doivent pouvoir en tout temps y noter des remarques, contrôler les absences, vérifier les signatures, etc...
- En outre, il est souhaitable que mes parents s'intéressent de près à ce document en vérifiant régulièrement les remarques, les signatures, etc... En cas de doute, mes enseignants sont à leur disposition.

Fonctionnement de l'agenda

- A tout moment, je dois être en mesure de présenter mon agenda.
- A chaque fois que je reçois une note, je l'inscris dans mon agenda en complétant toutes les rubriques.
- J'inscris mes notes lisiblement sous la rubrique adéquate.
- Les communications sont facultatives. Elles peuvent être faites par les enseignants ou les parents. Si nécessaire un entretien peut être demandé par les parents ou l'enseignant.
- Toute absence ou dispense est archivée dans l'agenda.
- En cas de perte de l'agenda, je dispose d'un délai de trois jours pour m'en procurer un nouveau au secrétariat (20.-) et pour le compléter.
- **A la fin de chaque semaine, mes parents s'engagent à prendre connaissance des notes inscrites dans l'agenda (pages 55 et 106), des communications des enseignants (pages 59-61 et 110-112) et de tout autre élément inscrit.**
- Je fais signer mes notes chaque fin de mois.





Plan de scolarité 2023-2024

1. DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE 45 semaines

Début de l'année scolaire	jeudi	17	août	2023	le matin
Fin de l'année scolaire	vendredi	21	juin	2024	le soir

2. CONGES HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

3. VACANCES ET CONGES ANNUELS

3.1 Congés d'automne	du mercredi	18	octobre	2023	à midi
	au lundi	30	octobre	2023	le matin
3.2 Vacances de Noël	du vendredi	22	décembre	2023	le soir
	au lundi	8	janvier	2023	le matin
3.3 Congés de Carnaval	du vendredi	9	février	2024	le soir
	au lundi	19	février	2024	le matin
3.4 Vacances de Pâques	du jeudi	28	mars	2024	le soir
	au lundi	8	avril	2024	le matin
3.5 Pont de l'Ascension	du mercredi	8	mai	2024	à midi
	au lundi	13	mai	2024	le matin

4. JOURS FERIES

4.1 Saint-Maurice	vendredi	22	septembre	2023
4.2 Toussaint	mercredi	1 ^{er}	novembre	2023
4.3 Immaculée Conception	vendredi	8	décembre	2023
4.4 Saint-Joseph	mardi	19	mars	2024
4.5 Pentecôte	lundi	20	mai	2024
4.6 Fête-Dieu	jeudi	30	mai	2024

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi. En outre, pour compenser la Fête de la St-Maurice, les élèves se rendront à l'école la journée complète du mercredi 06.12.2023 et 27.03.2024.

Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles ne sont pas prises en considération.



Pour vous aider

Contacts et services

Case postale 127

1890 St-Maurice

024 486 22 50

024 486 22 59

Direction et Secrétariat (7h30-11h45/13h15-17h00)

Fax

Site des écoles : edsm.ch

Conseillère en orientation

Mme Monique Tête

Ouvert lundi (1 fois sur 2), le mardi et le vendredi

024 486 22 52

monique.tete@admin.vs.ch

Médiation scolaire

Mme Melody Ehrensperger

M. Luca Fuso

M. Christophe Simeon

078 757 69 31

078 752 07 88

079 464 47 36

Santé scolaire

Mme Annalisa Vianin /e-mail : annalisa.vianin@psvalais.ch

079 842 82 47

CDTEA (Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent)

027 606 98 00

SIPE

Monthey

Martigny

024 471 00 13

027 722 66 80

Addiction – Valais

Monthey

Martigny

www.addiction-valais.ch

024 472 51 20

027 723 60 66

Ligue d'aide aux enfants et aux jeunes

147

T'informer sur tout : ma tête, ma vie, ma sexualité, ma conso, mon corps

ciao.ch

Médiathèque-Valais à St-Maurice

Ouvert du lundi au vendredi

samedi

027 607 15 80

12h30 – 18h00

12h30 – 17h00

J'ai peur de ne pas être à la hauteur...

J'aimerais qu'il y ait plus de respect dans mes relations, comment faire ?

Je me sens différent·e des autres.

J'ai eu un rapport non protégé, que faire ?

Comment savoir s'il ou elle m'aime vraiment ?

Comment savoir si mon préservatif est de bonne qualité ?

Quelqu'un fait circuler une photo intime de moi, que faire ?

À quel moment dois-je faire un test de grossesse ?



Sexualité · Information · Prévention · Education

Tu as des questions ou besoin de discuter ?

Parles-en avec **tes parents ou à un·e adulte de confiance.**

Nous t'accueillons volontiers dans **un centre SIPE !**
Des cours en 10CO et en 11CO te permettront d'échanger avec **les éducateur·trices du SIPE.**

Le SIPE est également à disposition de **tes parents** pour toute question.

Gratuit et confidentiel !

Centres de consultation

Monthey
024 471 00 13

Martigny
027 722 66 80

Sion
027 323 46 48

Sierre
027 455 58 18

Office 365

L'État du Valais met à disposition gratuitement la suite Microsoft Office 365 à l'ensemble des élèves du canton. L'élève possède une adresse email @edu.vs.ch et a accès aux applications suivantes en ligne ou en téléchargement. Pour vous y rendre, tapez portal.office.com dans n'importe quel navigateur.



Outlook
Messagerie et contact



Word
Traitement de texte



Excel
Tableur



Powerpoint
Présentation



OneDrive
1To d'espace en ligne



Teams
Communication

Login à edu.vs.ch ou au compte Office 365

Email :@edu.vs.ch Mot de passe :

Autres identifiants

Dans certains cours, tu devras te connecter à une plateforme en ligne. Tu peux noter ci-dessous les informations importantes pour ne pas les oublier.

Site	Email/Login	Mot de passe
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mes enseignants

En cas d'absence, je les contacte pour m'informer du travail à rattraper.

Branches d'enseignement	Enseignant(e)	Tél.
Français		
Allemand		
Mathématiques		
Sciences		
Anglais		
Histoire-citoyenneté		
Géographie		
Ethique et cultures religieuses		
Activités créatrices et manuelles		
Arts visuels		
Musique		
Education physique		
Economie familiale		
Informatique 9CO Discipline accentuée 11CO		

Horaire des transports de/à St-Maurice

	Matin	Après-midi
Début des cours	7h45	13h40

TRAIN

Départ de :

Martigny	07h09 (régional) 07h16 (direct)	13h09 13h16
Monthey	07h17	13h17

BUS

Départ de :

de Epinassey	07h20 (bus scolaire)	13h11 (bus de Mex)
de Lavey-les-Bains	07h12	13h05
de Vérossaz	06h55	12h58
de Mex	06h55	12h55

Fin des cours	11h20	16h05
----------------------	--------------	--------------

TRAIN

Départ de St-Maurice pour :

Martigny	11h36 (régional) 11h32 (direct)	16h36 16h32
Monthey	11h30	16h30

BUS

Départ de St-Maurice pour :

pour la Preyse		16h25 (bus scolaire)
pour Epinassey	11h45 (bus de Mex)	16h45 (bus de Mex)
pour Lavey-les-Bains	11h36	16h10 /16h40
pour Vérossaz	11h40	16h40
pour Mex	11h45	16h45

Les Phratries de la Tuilerie

Les phratries désignent des groupes d'élèves qui sont scolarisés au CO de la Tuilerie. Elles sont composées d'élèves issus des trois années de la scolarité. Chaque élève appartient à l'une des quatre entités tout au long de son cursus au CO.

Les phratries se distinguent par leur appellation et leur couleur respective.

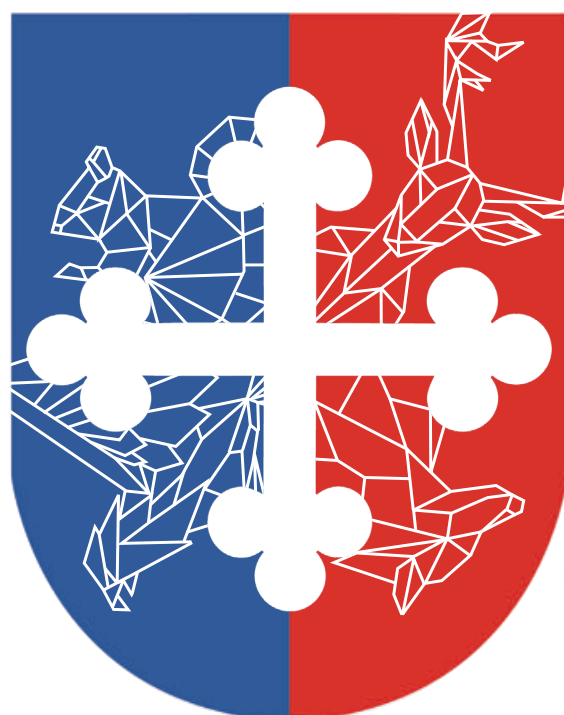
Chaque étudiant tirera au sort le groupe qu'il ralliera à la rentrée. Il recevra alors un tour de cou porte-clés au nom et à la couleur de son clan, qu'il emploiera pour sa clé de casier.

Des événements variés, organisés par phratrie, se tiendront tout au long de son passage au Cycle.

Ce système de phratries est une initiative scolaire du CO de la Tuilerie ayant pour visées de favoriser un sentiment d'appartenance *ad vitam eternam* pour les élèves et de les inclure dans une communauté partagée avec une opportunité de travailler avec leurs pairs de tous les degrés, d'interagir avec leurs semblables et de voir s'épanouir de nouvelles relations.

Les 4 phratries sont :

1. Ta parole a du pouvoir
2. Garde tout ce qui t'est utile
3. La vérité est ton alliée
4. Fais toujours de ton mieux



Règlement du Collège de la Tuilerie

Je me comporte avec respect envers mes camarades et les adultes, aussi bien dans le Collège qu'en dehors.

1. Responsabilité

- Je suis responsable de mes effets personnels et du matériel scolaire mis à ma disposition. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
 - Le matériel prêté doit être parfaitement entretenu. Les livres et les cahiers sont soignés et doublés avec goût. Ils sont transportés dans un sac d'école approprié.
 - Les fournitures et le matériel scolaires sont prêtés ou vendus et constituent l'équipement officiel du Collège de la Tuilerie. Tout matériel perdu ou détérioré est frappé d'une taxe lors de la reddition de fin d'année.
 - Mes fournitures scolaires sont achetées par mes parents. Elles sont régulièrement contrôlées et mise à niveau si nécessaire!
 - Les objets et les vêtements trouvés sont à réclamer chez le concierge. S'ils ne sont pas réclamés à la fin de l'année scolaire, ils seront donnés à une œuvre de bienfaisance.
-

2. Habillement

- J'ai, en tout temps, une tenue vestimentaire propre, décente et **adaptée au cadre scolaire**. Comme il y a des tenues spécifiques pour le sport, les fêtes ou le travail, il y a des tenues pour l'école et nous invitons les parents à collaborer pour que ces normes soient appliquées. Il n'est pas facile de déterminer si une tenue est décente ou non, mais dans tous les cas, le professeur décide.
 - **Certaines parties de mon corps et certains vêtements ne doivent pas être visibles** : ventre et bas-ventre, décolleté et poitrine, sous-vêtements.
 - Les tenues portées au cours d'éducation physique ne sont pas portées ensuite en classe.
 - Je possède un sac de sport servant à contenir mon équipement complet de gymnastique (une paire de baskets à semelle blanche pour l'intérieur). Les affaires sont lavées au moins une fois par semaine.
-

3. Attitude générale

- J'évite les gestes et mots grossiers. Les déplacements dans le Collège se font dans le calme. Je ne m'assieds pas dans les corridors et sur les escaliers.
- J'ai le souci de la ponctualité. Les arrivées tardives injustifiées sont sanctionnées.
- Je n'apporte pas de boisson ou de nourriture dans les corridors et en classe.
- Les chewing-gums sont interdits dans l'enceinte de l'école, y compris dans la cour.
- Les revues ou livres indécents, les produits nocifs, les objets dangereux sont interdits. L'utilisation de téléphones portables, de lecteurs de musique et autres appareils similaires n'est pas autorisée dans l'enceinte du Collège. En cas de non respect, ces appareils peuvent être confisqués par les enseignants ou la Direction. Ils sont restitués sur demande écrite de mes parents.
- Je respecte les locaux, le mobilier et le matériel scolaire mis à ma disposition. Les dégâts sont mis à charge du/des coupable(s). Je veille au maintien de l'ordre et de la propreté dans le Collège et ses environs.
- Les vols, les actes de vandalisme et les actes de violences sont sanctionnés. Ils peuvent faire l'objet d'une dénonciation à l'autorité compétente.
- Les planches et patins à roulettes, ainsi que les trottinettes, sont interdits à l'école.

4. Smartphone

- Les téléphones portables (ou autres objets connectés) sont interdits dans l'enceinte de l'école : ils sont déposés éteints dans le casier ou laissés à la maison. Tout manquement à cette règle entraînera la confiscation immédiate du natel et son dépôt au secrétariat. Il sera restitué sur présentation d'une lettre signée par les parents.

5. En classe

- Je suis à ma place dès le début du cours. Mon matériel est prêt. Lorsque l'enseignant(e), ou toute autre personne, entre, je me lève et le salue. Durant les intercourrs, je reste en classe (sauf lors des changements de salle). A la fin de chaque cours, j'attends l'autorisation de l'enseignant pour ranger mes affaires et me lever.
- Mes travaux sont rédigés à la plume sur feuille avec cadre défini par l'école ou sur des cahiers selon les exigences des enseignants.
- Je soigne mes travaux : pas de feuilles cornées ni de Tipp-Ex. De plus chaque travail est effectué ou remis dans les délais.
- Mes feuilles de travail ou de notes sont conservées et classées selon les consignes données par mes enseignants.
- A la fin de chaque heure de cours, je laisse ma place en ordre (chaise rangée, banc nettoyé, papiers ramassés). Si l'enseignant m'a chargé d'un emploi précis, je l'effectue.
- A la fin de la journée, je mets ma chaise sur mon banc.
- Durant les cours, je me tiens correctement sur ma chaise.

6. Récréation

- Je sors dans la cour. Personne ne reste dans les bâtiments.
- Durant la récréation, je ne quitte l'enceinte de l'école sous aucun prétexte. Le ballon de basket est admis seulement sur le terrain de basket. Toute utilisation abusive entrainera la confiscation du ballon. Pas de ballon de foot.
- La zone située devant le centre sportif (escaliers et dalles béton) est interdite d'accès.

7. Demi-pension

- Si je suis inscrit au repas, j'arrive à l'heure indiquée et respecte les consignes du surveillant.
- Je fais preuve de savoir-vivre en respectant la nourriture, en adoptant une tenue correcte et en évitant toute attitude déplacée envers le personnel et le(s) surveillant(s) du repas.
- En cas d'absence injustifiée ou justifiée à posteriori mon repas est facturé.
- Prix du repas, TVA comprise CHF 12.- (jour)
- Prix de l'étude surveillée (facturée aux parents) :
 - pour 1 à 2 jours semaine CHF 150.- (année)
 - pour 3 à 4 jours semaine CHF 300.- (année)

8. Pause de midi

- Il est strictement interdit de quitter l'enceinte de l'école durant la pause de midi.
- 9CO : les élèves qui mangent à la cantine restent dans la cour dès 11h55 et rentrent seulement au signal du surveillant. Les sacs doivent être déposés au casier avant le repas.

9. Etudes

- Si je suis inscrit à l'étude, je m'y rends à l'heure prévue. Je m'assieds à la place que le surveillant m'a attribuée et travaille en silence.
- Je prends suffisamment de travail de manière à m'occuper durant toute la durée de l'étude.
- Je prends un livre au cas où mon travail scolaire serait terminé.
- La salle d'étude est un lieu de travail individuel. Tout bavardage est donc sanctionné.
- A la fin de l'étude, j'attends l'autorisation du surveillant pour ranger mes affaires et quitter la salle.
- La place occupée est laissée propre et rangée.
- Toute absence injustifiée est sanctionnée.

10. Etude DEF (soutien)

- L'étude DEF est un cours comme un autre: toute absence doit être annoncée et justifiée dans l'agenda.
- L'élève est motivé pour recevoir cette aide. Il le montre en ayant avec lui ses affaires pour travailler.
- L'enseignant n'est pas une source d'infos : il ne donne pas les réponses mais montre à l'élève comment trouver les infos dans les diverses branches (livres, dictionnaires...).
- L'enseignant ne surveille pas les élèves, il les aide : les élèves font preuve d'autodiscipline.

11. Éducation physique

- L'élève est en possession du matériel adéquat pour participer au cours EPH :
 - » une paire de chaussures de sport utilisée que pour l'intérieur
 - » des habits qui permettent la pratique du sport (training, short, T-shirt).
 - » des habits de rechange pour les cours suivants.
- L'élève a un comportement correct dans les vestiaires, il se déplace dans les couloirs sans courir et sans crier
- En cas d'incapacité de pratiquer du sport, l'élève sera en possession d'un certificat médical ou d'un mot signé par ses parents.
- Si un élève ne peut prendre part au cours de natation, il viendra à la piscine en tenue de sport
- En cas d'oublis fréquents des affaires de sport (5 par semestre) ou de natation, l'élève sera retenu un soir à 16h15.

12. Activités organisées par l'école

- La participation aux activités organisées par l'école (spectacles, cinéma, promenades ou autres manifestations) est obligatoire. Seule la Direction peut accorder une dérogation.

13. Sanctions

- Les mises en garde et les sanctions qui me sont infligées sont communiquées à mes parents par l'intermédiaire de l'agenda, de feuilles de retenue ou par lettre.
- Type de sanction : la remontrance verbale, la punition écrite, la retenue le soir jusqu'à 2 heures, la retenue du mercredi après-midi jusqu'à 4 heures, l'avertissement écrit, la suspension temporaire de cours, la suspension de l'étude et du repas (demi-pensionnaire), le transfert d'établissement (changement d'établissement scolaire).

13. Responsabilités des parents (scolarité obligatoire)

- Règlement du 14 juillet 2004, art. 12

¹ L'éducation des enfants est en premier lieu l'affaire des parents ; l'école recherche leur collaboration afin que la formation des jeunes s'accomplisse dans les conditions les plus favorables.

² Les parents s'abstiennent de demander des congés abusifs et d'entraver le personnel enseignant dans l'exercice de ses fonctions.

³ Ils assument en particulier la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant ; ils doivent s'intéresser à son comportement et à son travail et répondent des conséquences que ses fautes peuvent entraîner.

⁴ La non-observation des dispositions qui précèdent est passible des sanctions prévues à l'article 16 du présent règlement.

- Règlement du 14 juillet 2004, art. 16, Sanctions contre les parents

L'inspecteur prononce contre les parents coupables de négligence dans l'instruction des enfants, contre ceux qui ont obtenu des congés sur la base de fausses déclarations et contre ceux qui entravent intentionnellement les maîtres dans l'exercice de leurs fonctions, des amendes pouvant s'élever de 400 à 1000 francs.

14. Divers

- Dans certaines circonstances, l'école peut être amenée à photographier et/ou filmer les élèves. Elle s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre scolaire et ne demandera pas d'autorisation parentale spécifique.

15. Ecolage

- Pour les élèves ne résidant pas dans le canton fréquentant un établissement secondaire du premier degré (cycle d'orientation), à cela s'ajoute une taxe d'écolage cantonale. La taxe intercommunale est fixée quant à elle à CHF 5'447.-

16. Assurance-accidents

- Je suis assuré contre les accidents car l'école ne contracte pas d'assurance complémentaire.

L'élève et les parents soussignés ont pris connaissance du fonctionnement de l'agenda (p.5) du règlement du Collège et du règlement des absences (p.11 et 113).

Date : Signature de l'élève :

Date : Signature des parents:

Livrets de 1 à 15

1 · 1 = 1
1 · 2 = 2
1 · 3 = 3
1 · 4 = 4
1 · 5 = 5
1 · 6 = 6
1 · 7 = 7
1 · 8 = 8
1 · 9 = 9
1 · 10 = 10
1 · 11 = 11
1 · 12 = 12

2 · 1 = 2
2 · 2 = 4
2 · 3 = 6
2 · 4 = 8
2 · 5 = 10
2 · 6 = 12
2 · 7 = 14
2 · 8 = 16
2 · 9 = 18
2 · 10 = 20
2 · 11 = 22
2 · 12 = 24

3 · 1 = 3
3 · 2 = 6
3 · 3 = 9
3 · 4 = 12
3 · 5 = 15
3 · 6 = 18
3 · 7 = 21
3 · 8 = 24
3 · 9 = 27
3 · 10 = 30
3 · 11 = 33
3 · 12 = 36

4 · 1 = 4
4 · 2 = 8
4 · 3 = 12
4 · 4 = 16
4 · 5 = 20
4 · 6 = 24
4 · 7 = 28
4 · 8 = 32
4 · 9 = 36
4 · 10 = 40
4 · 11 = 44
4 · 12 = 48

5 · 1 = 5
5 · 2 = 10
5 · 3 = 15
5 · 4 = 20
5 · 5 = 25
5 · 6 = 30
5 · 7 = 35
5 · 8 = 40
5 · 9 = 45
5 · 10 = 50
5 · 11 = 55
5 · 12 = 60

6 · 1 = 6
6 · 2 = 12
6 · 3 = 18
6 · 4 = 24
6 · 5 = 30
6 · 6 = 36
6 · 7 = 42
6 · 8 = 48
6 · 9 = 54
6 · 10 = 60
6 · 11 = 66
6 · 12 = 72

7 · 1 = 7
7 · 2 = 14
7 · 3 = 21
7 · 4 = 28
7 · 5 = 35
7 · 6 = 42
7 · 7 = 49
7 · 8 = 56
7 · 9 = 63
7 · 10 = 70
7 · 11 = 77
7 · 12 = 84

8 · 1 = 8
8 · 2 = 16
8 · 3 = 24
8 · 4 = 32
8 · 5 = 40
8 · 6 = 48
8 · 7 = 56
8 · 8 = 64
8 · 9 = 72
8 · 10 = 80
8 · 11 = 88
8 · 12 = 96

9 · 1 = 9
9 · 2 = 18
9 · 3 = 27
9 · 4 = 36
9 · 5 = 45
9 · 6 = 54
9 · 7 = 63
9 · 8 = 72
9 · 9 = 81
9 · 10 = 90
9 · 11 = 99
9 · 12 = 108

10 · 1 = 10
10 · 2 = 20
10 · 3 = 30
10 · 4 = 40
10 · 5 = 50
10 · 6 = 60
10 · 7 = 70
10 · 8 = 80
10 · 9 = 90
10 · 10 = 100
10 · 11 = 110
10 · 12 = 120

11 · 1 = 11
11 · 2 = 22
11 · 3 = 33
11 · 4 = 44
11 · 5 = 55
11 · 6 = 66
11 · 7 = 77
11 · 8 = 88
11 · 9 = 99
11 · 10 = 110
11 · 11 = 121
11 · 12 = 132

12 · 1 = 12
12 · 2 = 24
12 · 3 = 36
12 · 4 = 48
12 · 5 = 60
12 · 6 = 72
12 · 7 = 84
12 · 8 = 96
12 · 9 = 108
12 · 10 = 120
12 · 11 = 132
12 · 12 = 144

13 · 1 = 13
13 · 2 = 26
13 · 3 = 39
13 · 4 = 52
13 · 5 = 65
13 · 6 = 78
13 · 7 = 91
13 · 8 = 104
13 · 9 = 117
13 · 10 = 130
13 · 11 = 143
13 · 12 = 156

14 · 1 = 14
14 · 2 = 28
14 · 3 = 42
14 · 4 = 56
14 · 5 = 70
14 · 6 = 84
14 · 7 = 98
14 · 8 = 112
14 · 9 = 126
14 · 10 = 140
14 · 11 = 154
14 · 12 = 168

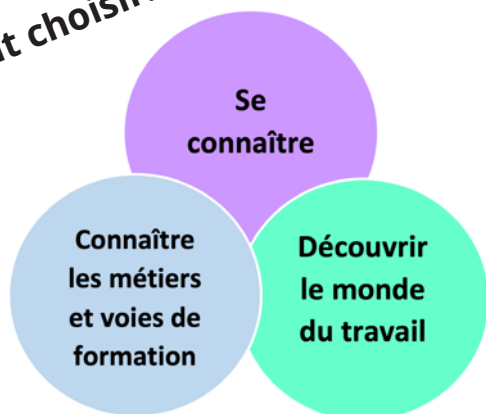
15 · 1 = 15
15 · 2 = 30
15 · 3 = 45
15 · 4 = 60
15 · 5 = 75
15 · 6 = 90
15 · 7 = 105
15 · 8 = 120
15 · 9 = 135
15 · 10 = 150
15 · 11 = 165
15 · 12 = 180

Suites de nombres

- Nombres pairs** 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 10 ; 12 ; 14 ; 16 ; 18 ; 20 ; 22 ; 24 ; 26 ; 28 ; 30 ; 32 ; 34
- Nombres impairs** 1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 9 ; 11 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 21 ; 23 ; 25 ; 27 ; 29 ; 31 ; 33 ; 35
- Nombres carrés** 1 ; 4 ; 9 ; 16 ; 25 ; 36 ; 49 ; 64 ; 81 ; 100 ; 121 ; 144 ; 169 ; 196 ; 225
- Nombres cubiques** 1 ; 8 ; 27 ; 64 ; 125 ; 216 ; 343 ; 512 ; 729 ; 1000
- Nombres premiers** 2 ; 3 ; 5 ; 7 ; 11 ; 13 ; 17 ; 19 ; 23 ; 29 ; 31 ; 37 ; 41 ; 43 ; 47 ; 53 ; 59 ; 61
- Fibonacci** 0 ; 1 ; 1 ; 2 ; 3 ; 5 ; 8 ; 13 ; 21 ; 34 ; 55 ; 89 ; 144 ; 233 ; 377 ; 610 ; 987

Orientation scolaire et professionnelle

Comment choisir... ?



Monique Tête
1 lundi sur 2, mardi, vendredi
monique.tete@admin.vs.ch
027 606 95 24

Cours EDC (éducation des choix) : durant le CO, les élèves suivent un cours spécifique de préparation au choix professionnel durant 1h par semaine.

Psychologue conseillère en orientation : reçoit les élèves de 10CO et 11CO ainsi que leurs parents pour répondre aux demandes individuelles concernant l'orientation scolaire et professionnelle. Ces entretiens de conseil permettent de clarifier les choix, les intérêts, les capacités de l'élève et l'aident à élaborer un projet cohérent et à le réaliser.

Stages : une étape indispensable à un bon choix professionnel, pour vérifier ses intérêts et augmenter ses chances de trouver une place d'apprentissage.

Se procurer un guide de stage (titulaire, orientation, secrétariat)

1. Contacter l'entreprise et fixer les jours de stage
2. Obtenir l'autorisation de l'école (signature des parents, titulaire et direction)
3. Effectuer son stage : Se montrer motivé-e et ouvert-e,!



Passeport-Info : séances d'info sur les métiers et les écoles, le mercredi après-midi.
Infos et inscriptions : www.vs.ch/pi

Liens utiles pour s'informer

www.orientation.ch	- Infos/ vidéos sur les métiers et les formations - Places d'apprentissage - Adresses pour stages
www.vs.ch/orientation	- Infos sur l'orientation en Valais - Dates des examens d'admission, portes ouvertes, etc. - Infos pour les parents



POUR CHERCHER UNE PLACE D'APPRENTISSAGE

- Consulter les places libres sur le site www.orientation.ch/apprentissage
- En parler autour de soi, répondre aux offres parues dans les journaux, faire des offres spontanées
- Télécharger l'application cantonale APP OP



AOÛT

AUGUST

AUGUST

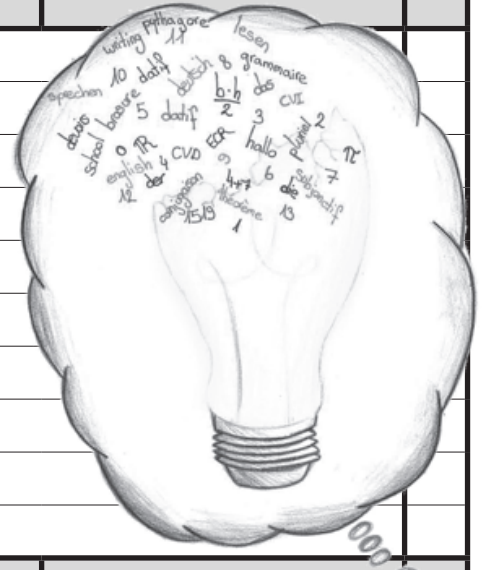
17

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

Rentrée scolaire



18

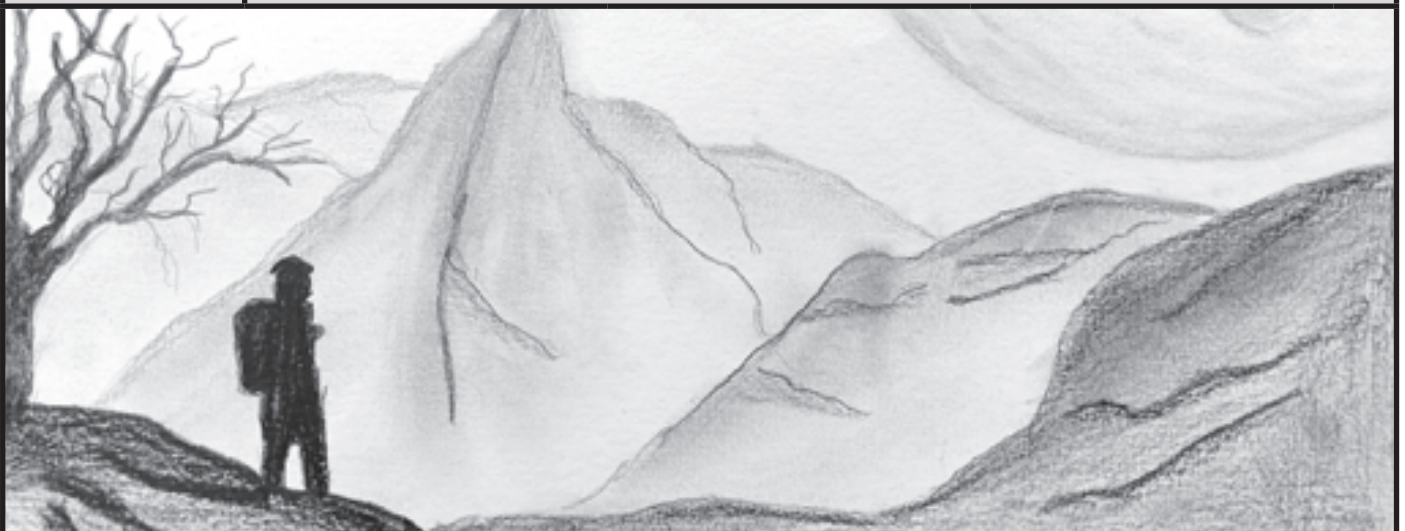
VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

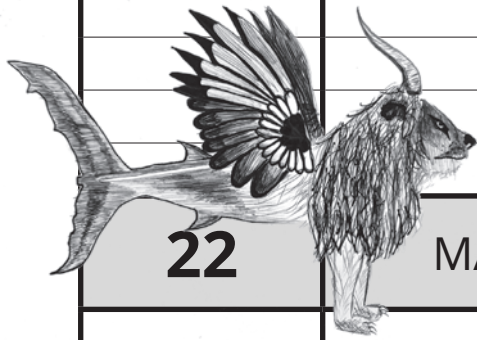


19-20



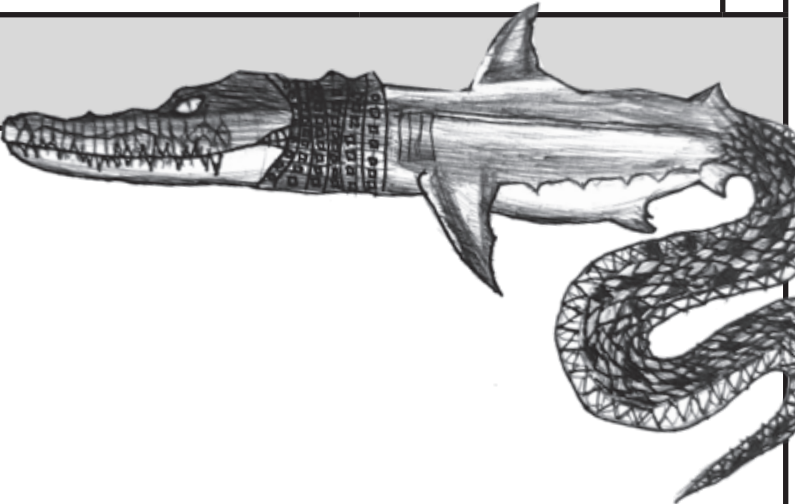
AOÛT	AUGUST	AUGUST	
-------------	---------------	---------------	--

21	LUNDI	MONTAG	MONDAY
-----------	-------	--------	--------



22	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY
-----------	-------	----------	---------

23	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY
-----------	----------	----------	-----------

AOÛT		AUGUST		AUGUST	
24	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
25	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
26-27					

AOÛT					AUGUST					AUGUST									
28					LUNDI					MONTAG					MONDAY				
29					MARDI					DIENSTAG					TUESDAY				
30					MERCREDI					MITTWOCH					WEDNESDAY				

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

31

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

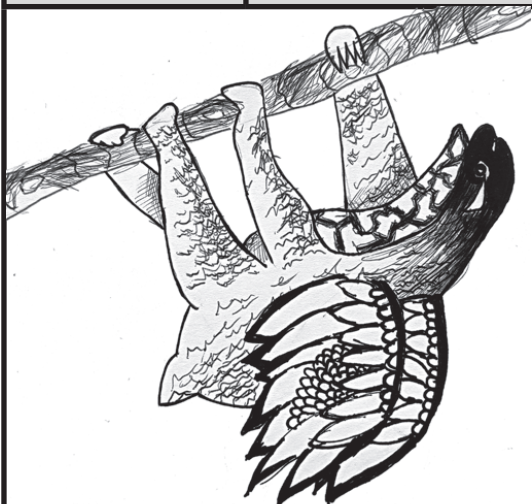
1

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

2-3



SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

4

LUNDI

MONTAG

MONDAY

5

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

6

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

7

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

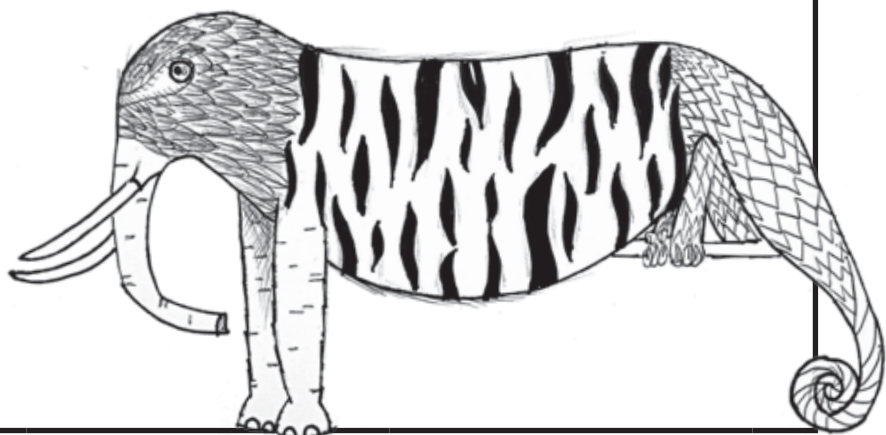
8

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

9-10



SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

11

LUNDI

MONTAG

MONDAY

12

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

13

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

14

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

15

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

16-17



SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

18

LUNDI

MONTAG

MONDAY

19

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

20

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

21

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

22

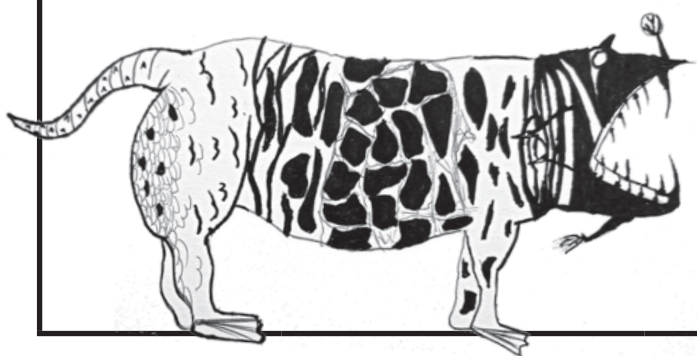
VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

Saint-Maurice

23-24



SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

25

LUNDI

MONTAG

MONDAY

26

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

27

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

28

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

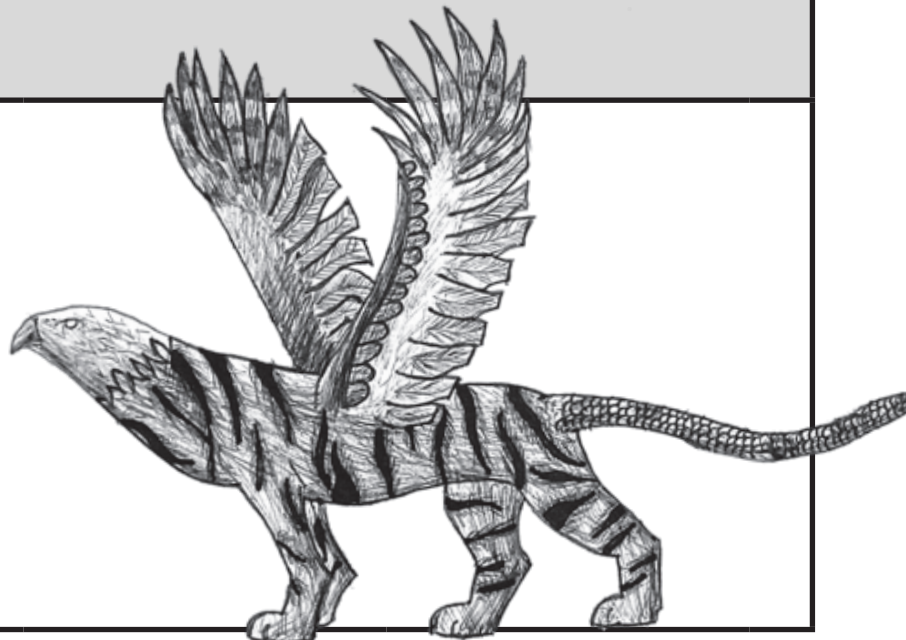
29

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

30-1 oct





OCTOBRE

OKTOBER

OCTOBER

2

LUNDI

MONTAG

MONDAY

3

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

4

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

OCTOBRE		OKTOBER		OCTOBER	
5	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
6	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
7-8					
					

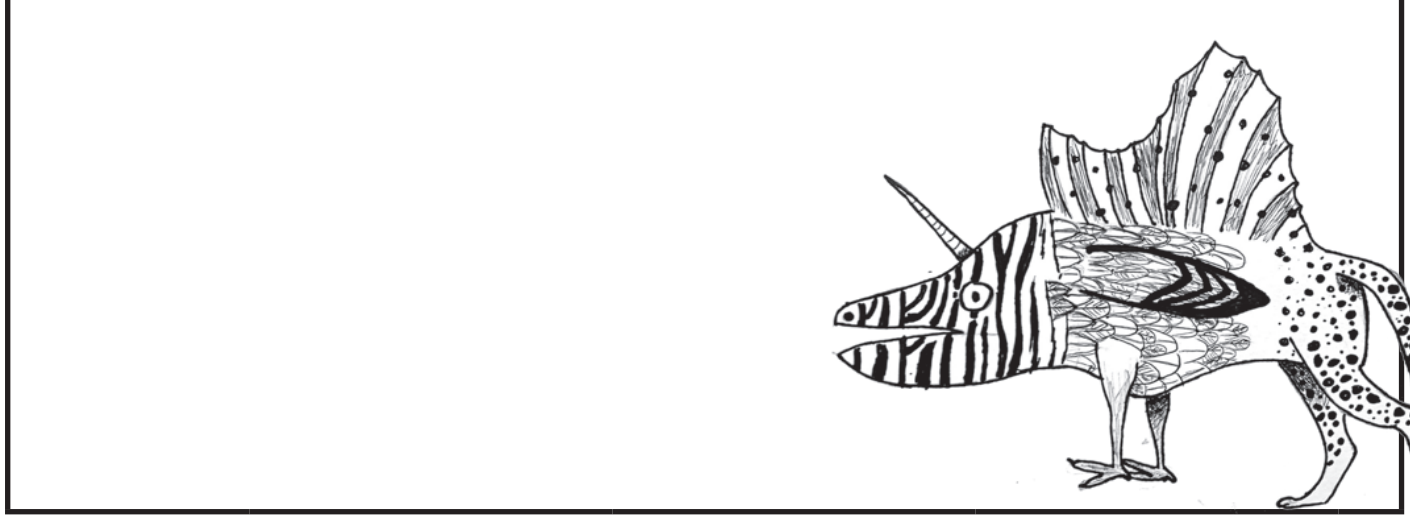
OCTOBRE		OKTOBER		OCTOBER	
9	LUNDI	MONTAG	MONDAY		
10	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY		
11	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY		

OCTOBRE				OKTOBER				OCTOBER			
----------------	--	--	--	----------------	--	--	--	----------------	--	--	--

12	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY								
-----------	-------	------------	----------	--	--	--	--	--	--	--	--

13	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY								
-----------	----------	---------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--

14-15											
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



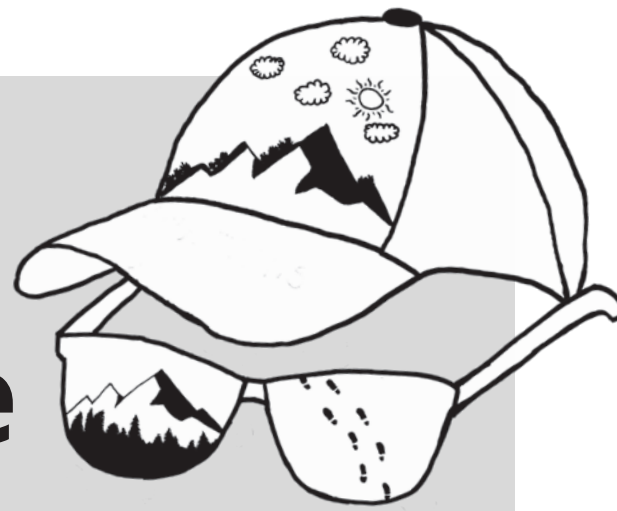
OCTOBRE OKTOBER OCTOBER

16 LUNDI MONTAG MONDAY

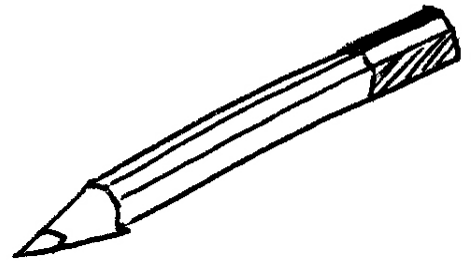
17 MARDI DIENSTAG TUESDAY

18 MERCREDI MITTWOCH WEDNESDAY

Vacances d'Automne



Divers



OCTOBRE

OKTOBER

OCTOBER

30

LUNDI

MONTAG

MONDAY



31

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

1 nov

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

Toussaint

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

2

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

3

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

4-5



NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

6

LUNDI

MONTAG

MONDAY

7

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

8

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

9

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

10

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

11-12



NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

13

LUNDI

MONTAG

MONDAY

14

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

15

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

16

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

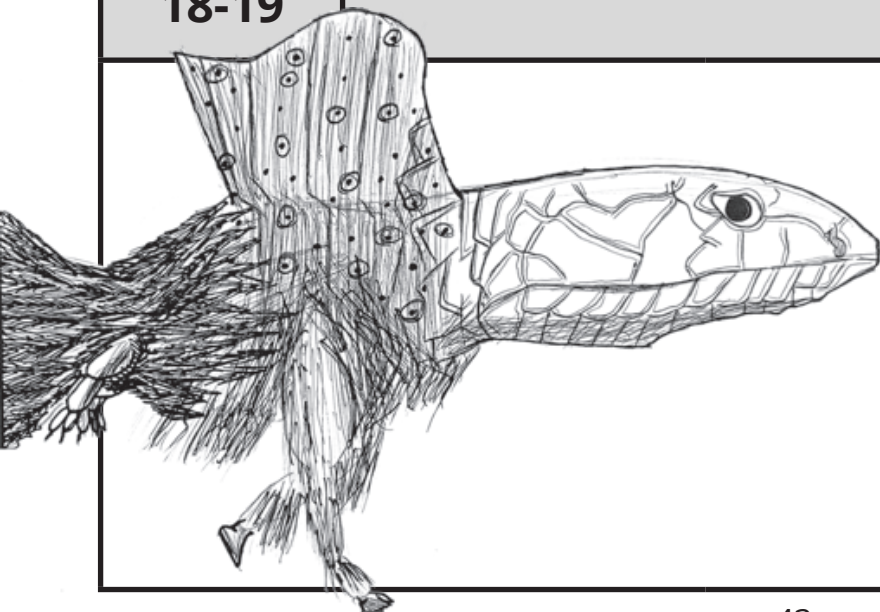
17

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

18-19



NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

20

LUNDI

MONTAG

MONDAY

21

MARDI

DIENSTAG

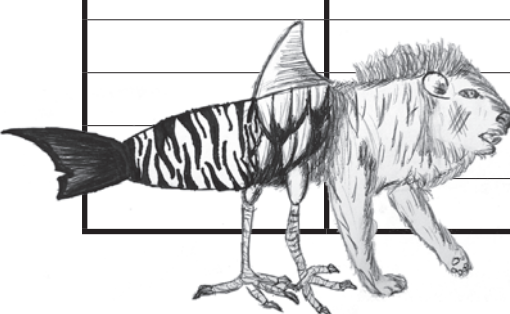
TUESDAY

22

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY



NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

23

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

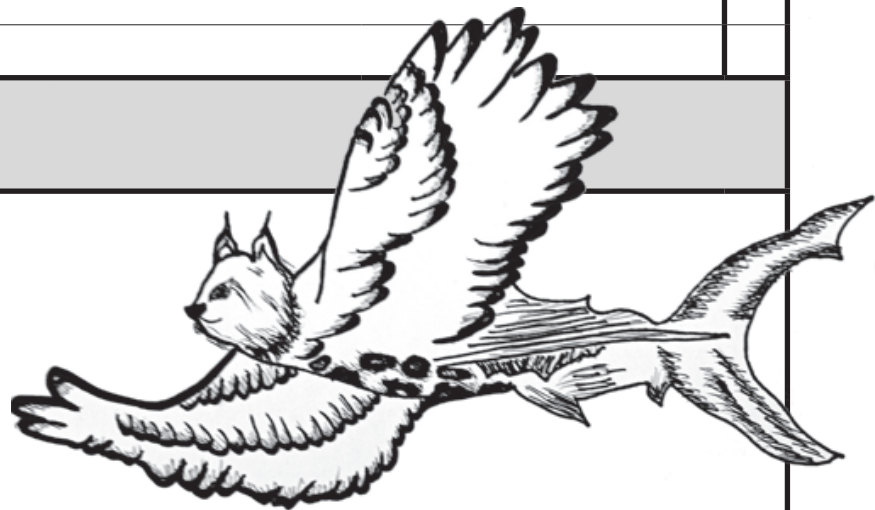
24

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

25-26



NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

27

LUNDI

MONTAG

MONDAY

28

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

29

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY



NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

30

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

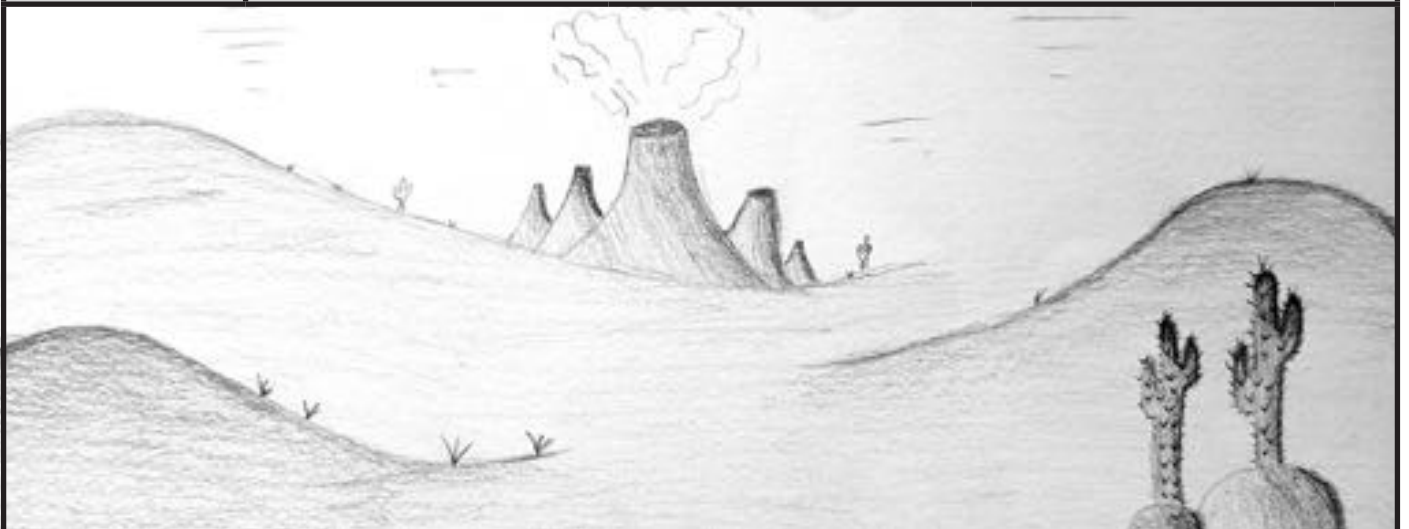
1 déc

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

2-3



DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

4

LUNDI

MONTAG

MONDAY

5

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

6

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

Après-midi à l'école : compensation de la St-Maurice (22 sept.)

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

7

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

8

VENDREDI

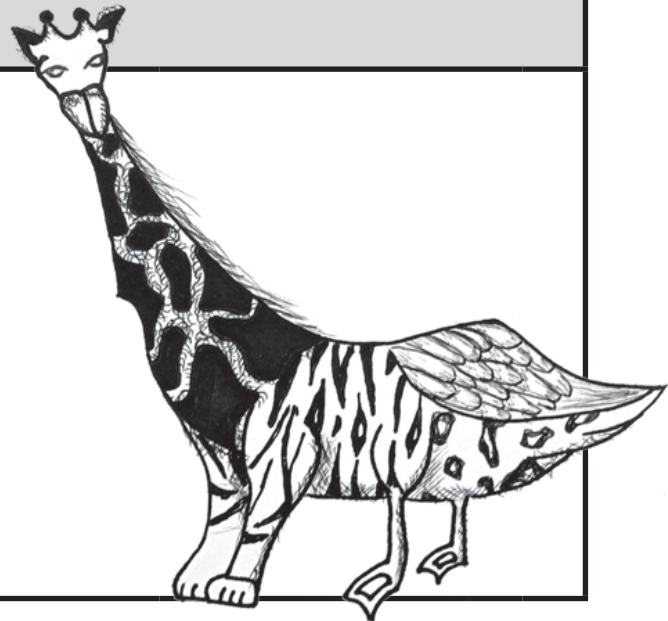
FREITAG

FRIDAY

**Immaculée
Conception**



9-10



DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

11

LUNDI

MONTAG

MONDAY

12

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

13

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

14

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

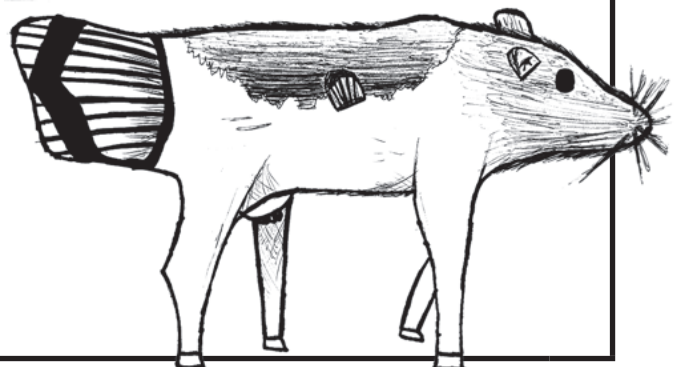
15

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

16-17



DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

18

LUNDI

MONTAG

MONDAY

19

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

20

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

21

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

22

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

23-24

**Vacances
de Noël**



Modèle de feuille cartouchée

The image shows a template for a hole-punched sheet of graph paper. The top section is a header table with three columns and two rows. The first row contains 'Date', 'Prénom et nom', and 'Classe'. The second row contains 'Branche', 'Titre de la feuille', and 'Note (si examen)'. Dimensions are indicated: 10 cm for the width of the first and third columns, 3 cm for the height of each row, and 6 cm for the width of the first column in the main body. Below the header, there are two example sections, 'Ex 1' and 'Ex 2', each with a 3 cm high header and a 6 cm wide left margin. The rest of the page is a large grid. A note at the bottom states: 'Remarque : au verso, la marge à gauche suffit.'

Date	Prénom et nom	Classe
Branche	Titre de la feuille	Note (si examen)
6 cm	Ex 1	3 cm
	...	
6 cm	Ex 2	
	...	

Remarque : au verso, la marge à gauche suffit.

Résultats 1er semestre

Français

Production	Date								
	Note								
Compréhension									
Fonctionnement de la langue									

Signature parents

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Allemand

Hören									
Lesen									
Sprechen									
Schreiben									

Ethique et culture rel.

EF/ACM

Math

Sciences

Anglais

Histoire Citoyenneté

Géographie

Arts visuels

Musique

Informat. 9CO
Disc.acc.11CO

Education physique

Oublis et devoirs non présentés

Semestre 1

Date et branche	Oubli	Devoir non pré- senté	Sanction	Signature Enseignants Parents

Oublis et devoirs non présentés

Semestre 1

Date et branche	Oubli	Devoir non pré- senté	Sanction	Signature Enseignants Parents

Oublis et devoirs non présentés

Semestre 1

Date et branche	Oubli	Devoir non pré- senté	Sanction	Signature Enseignants Parents

Communications

Semestre 1

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 1

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 1

Date	Message	Signature Enseignant Parents

JANVIER

JANUAR

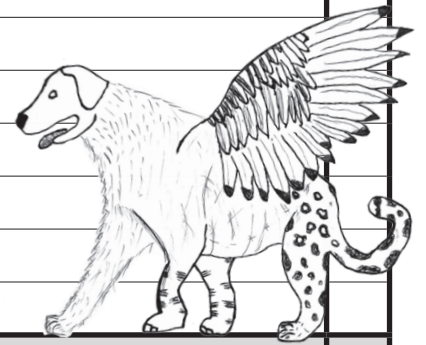
JANUARY

8

LUNDI

MONTAG

MONDAY



9

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

10

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

JANVIER

JANUAR

JANUARY

11

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

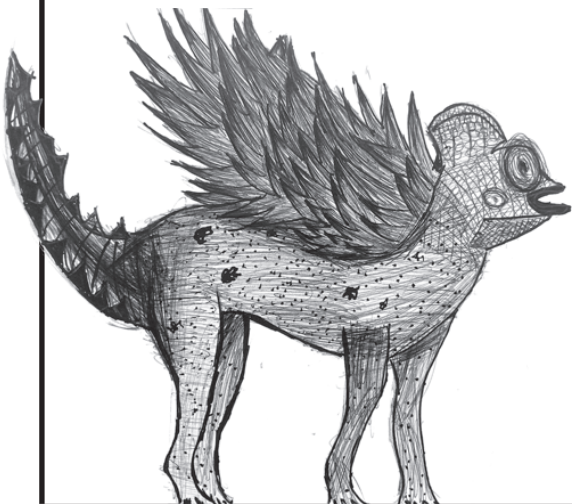
12

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

13-14



JANVIER JANUAR JANUARY				
-----------------------------------------	--	--	--	--

15	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
-----------	-------	--------	--------	--

16	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
-----------	-------	----------	---------	--

17	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	
-----------	----------	----------	-----------	--

JANVIER

JANUAR

JANUARY

18

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

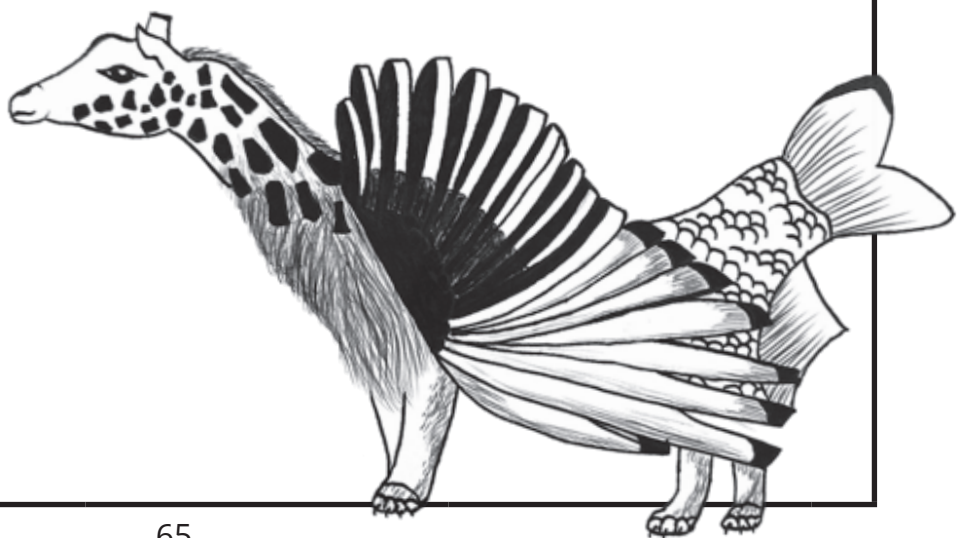
19

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

20-21



JANVIER

JANUAR

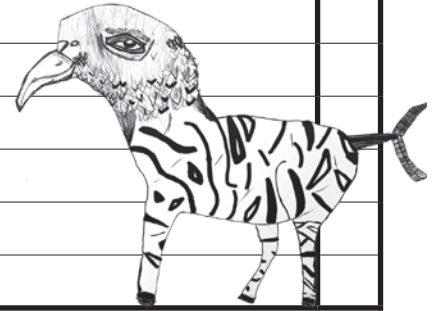
JANUARY

22

LUNDI

MONTAG

MONDAY



23

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

24

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

JANVIER

JANUAR

JANUARY

25

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

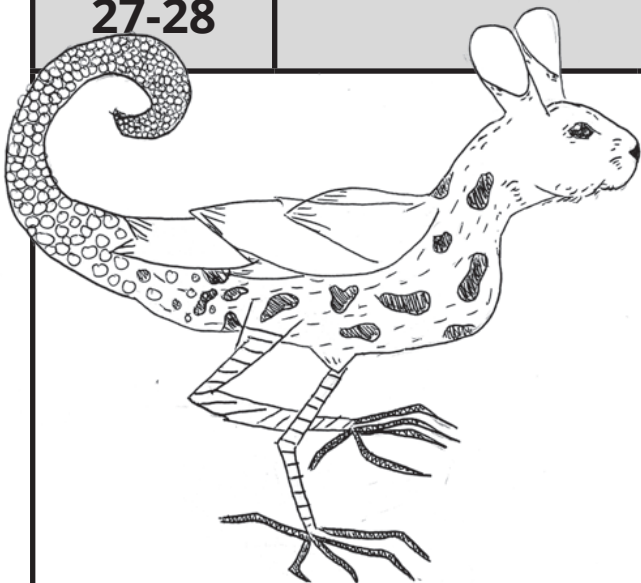
26

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

27-28



JANVIER

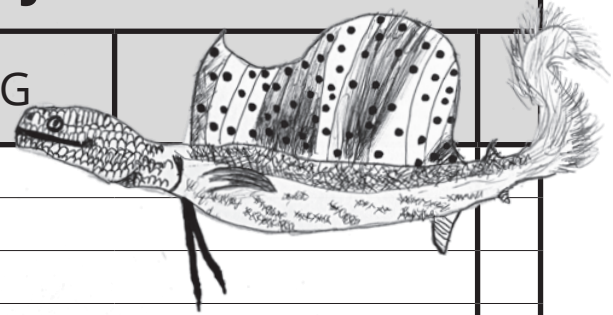
JANUAR

JANUARY

29

LUNDI

MONTAG



30

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

31

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

FEVRIER

FEBRUAR

FEBRUARY

1

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

2

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

3-4



FEVRIER FEBRUAR FEBRUARY				
5	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
6	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
7	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

FEVRIER

FEBRUAR

FEBRUARY

8

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

9

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

10-11

**Vacances de
Carnaval**



FEVRIER FEBRUAR FEBRUARY				
19	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
20	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
21	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

FEVRIER

FEBRUAR

FEBRUARY

22

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

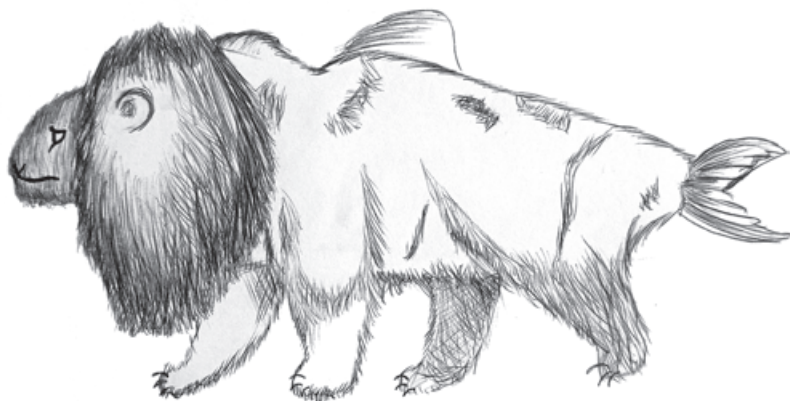
23

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

24-25



FEVRIER

FEBRUAR

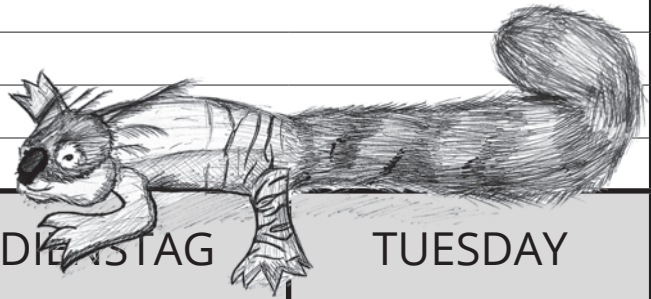
FEBRUARY

26

LUNDI

MONTAG

MONDAY



27

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

28

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

FEVRIER

FEBRUAR

FEBRUARY

29

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

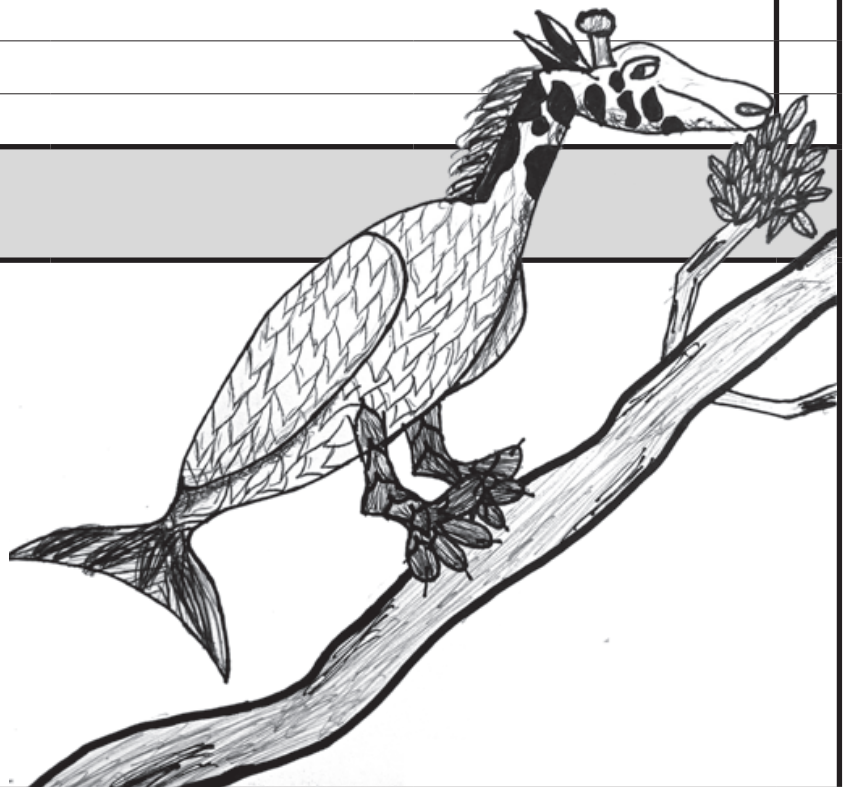
1 mars

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

2-3

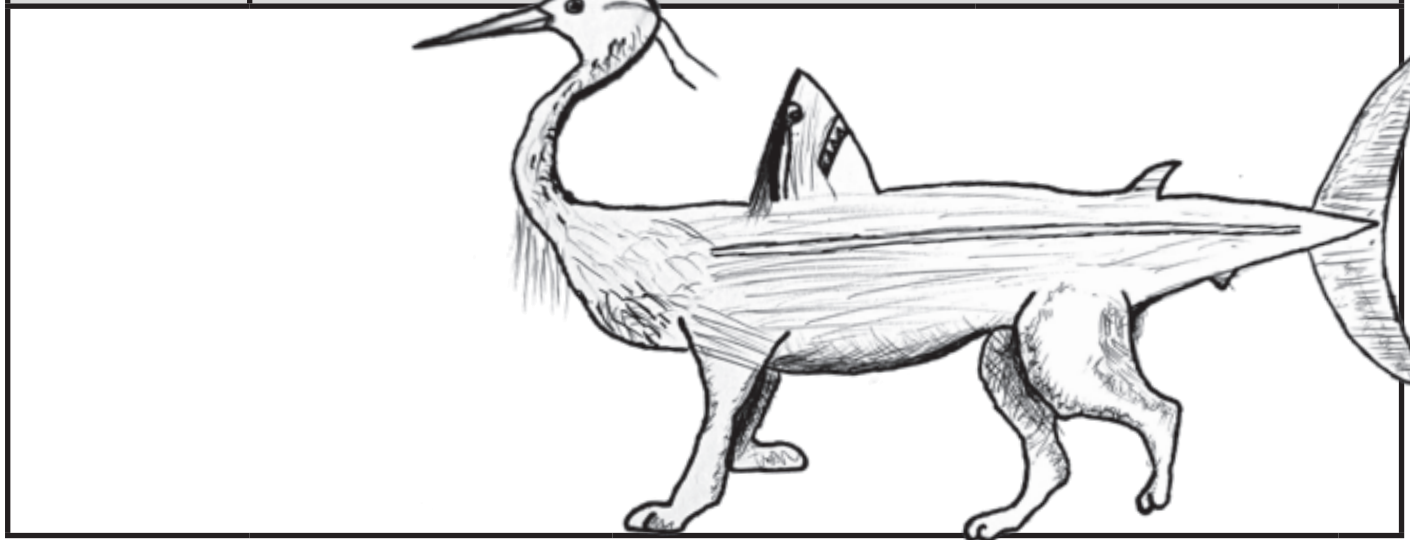


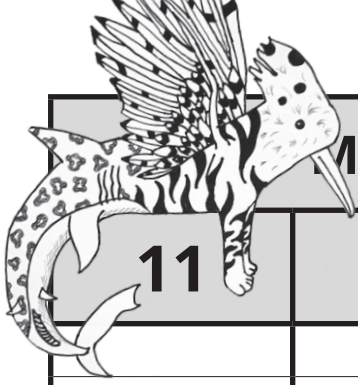
	MARS	MÄRZ	MARCH
--	-------------	-------------	--------------

7	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY
----------	-------	------------	----------

8	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY
----------	----------	---------	--------

9-10	
-------------	--





MARS					MÄRZ					MARCH					
11	LUNDI	MONTAG	MONDAY												
12	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY												
13	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY												

MARS		MÄRZ	MARCH
14	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY
15	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY
16-17			
			

MARS		MÄRZ		MARCH	
18	LUNDI	MONTAG	MONDAY		
19	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY		
20	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY		

Saint-Joseph



	MARS	MÄRZ	MARCH	
--	-------------	-------------	--------------	--

21	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

22	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

23-24				
--------------	--	--	--	--



MARS					MÄRZ					MARCH				
25		LUNDI			MONTAG			MONDAY						
26		MARDI			DIENSTAG			TUESDAY						
27		MERCREDI			MITTWOCH			WEDNESDAY						
		Après-midi à l'école : compensation de la St-Maurice (22 sept.)												

MARS

MÄRZ

MARCH

28

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

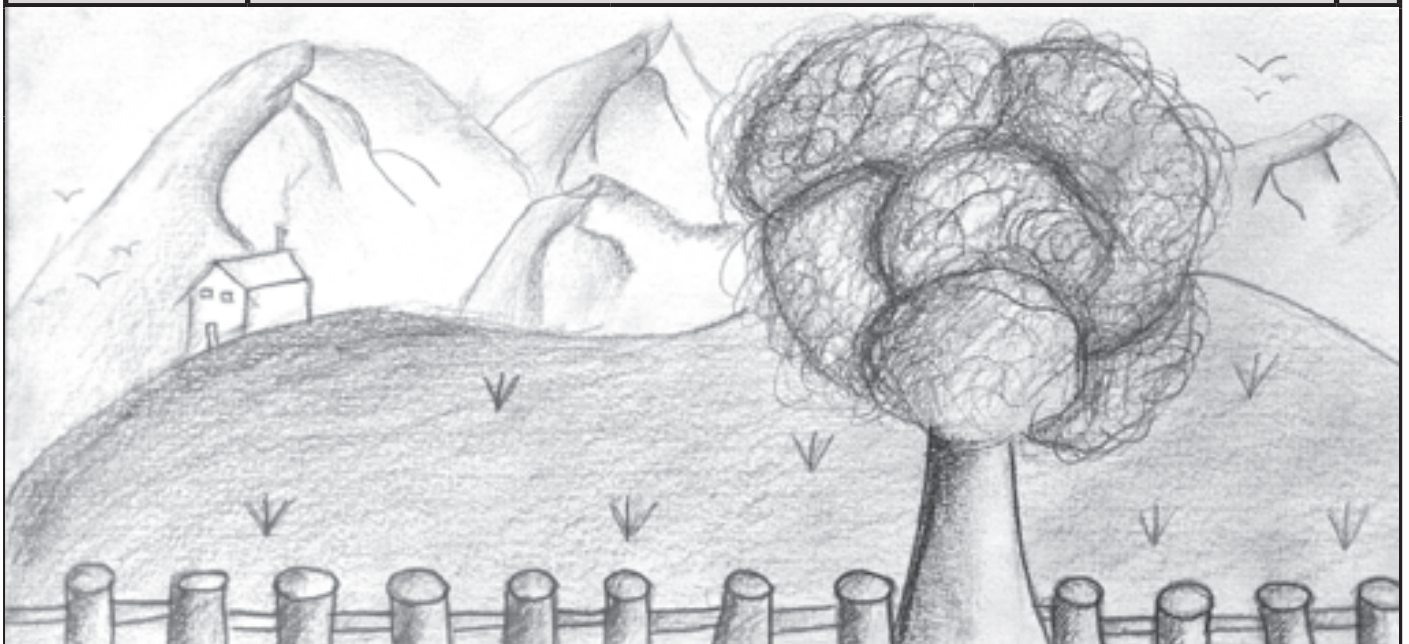
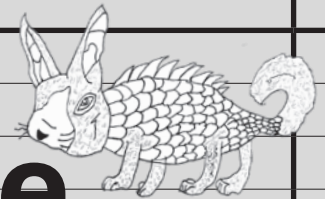
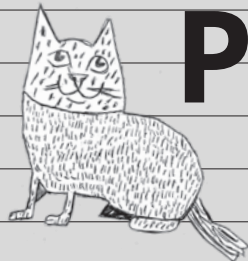
29

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

Vacances de Pâques



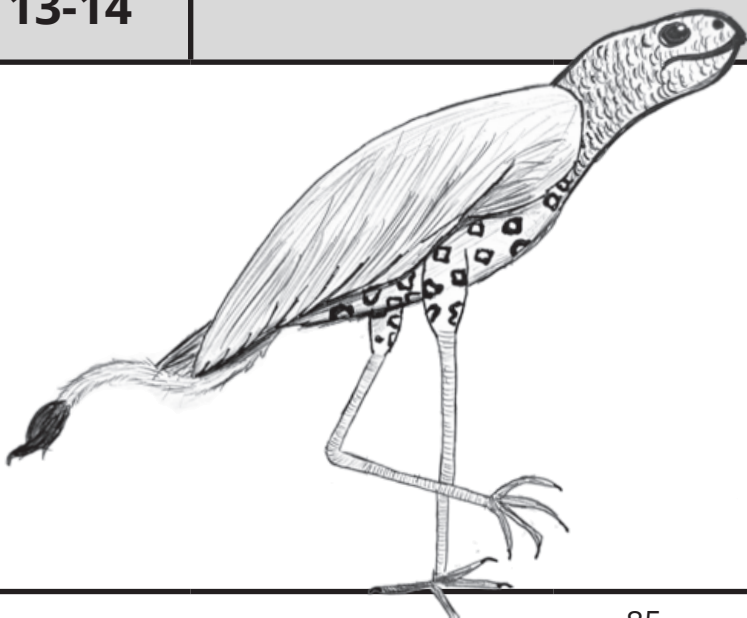
AVRIL APRIL APRIL				
8	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
9	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
10	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

AVRIL		APRIL		APRIL	
-------	--	-------	--	-------	--

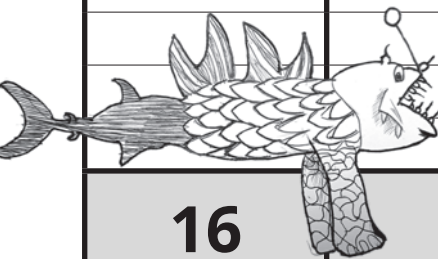
11	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	

12	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	

13-14				
--------------	--	--	--	--



AVRIL					APRIL					APRIL				
15		LUNDI			MONTAG			MONDAY						
16		MARDI			DIENSTAG			TUESDAY						
17		MERCREDI			MITTWOCH			WEDNESDAY						

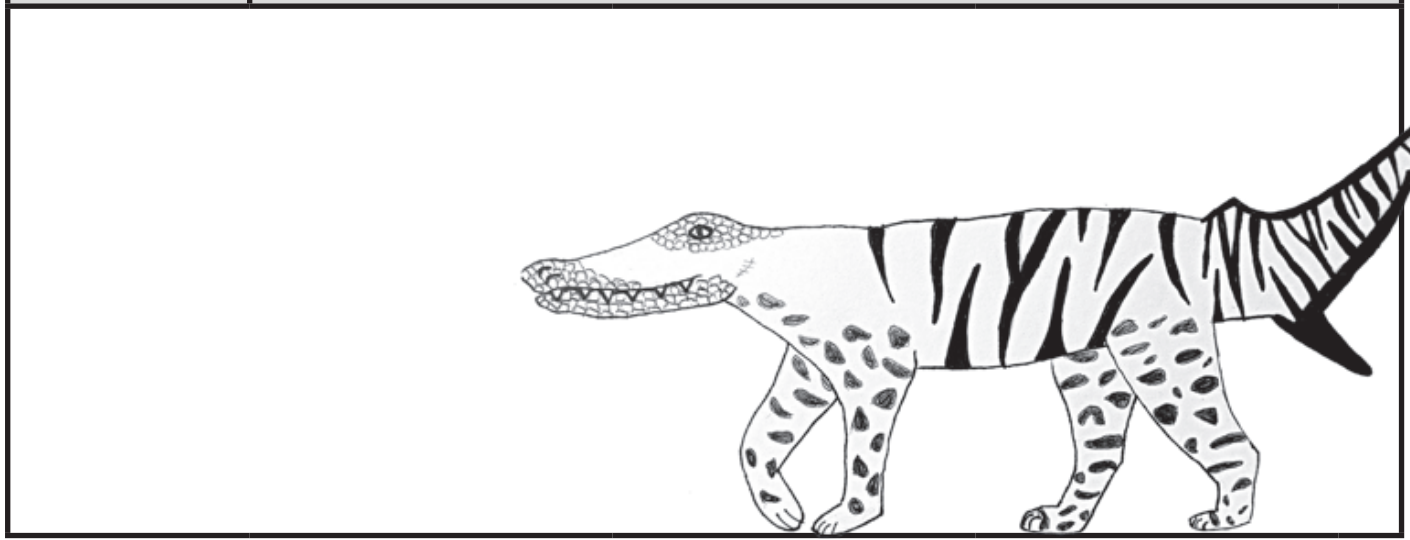


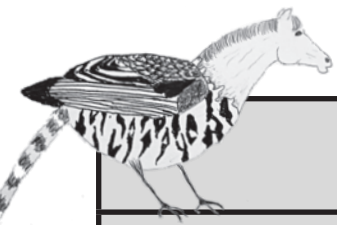
AVRIL		APRIL		APRIL	
-------	--	-------	--	-------	--

18	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

19	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

20-21				
--------------	--	--	--	--





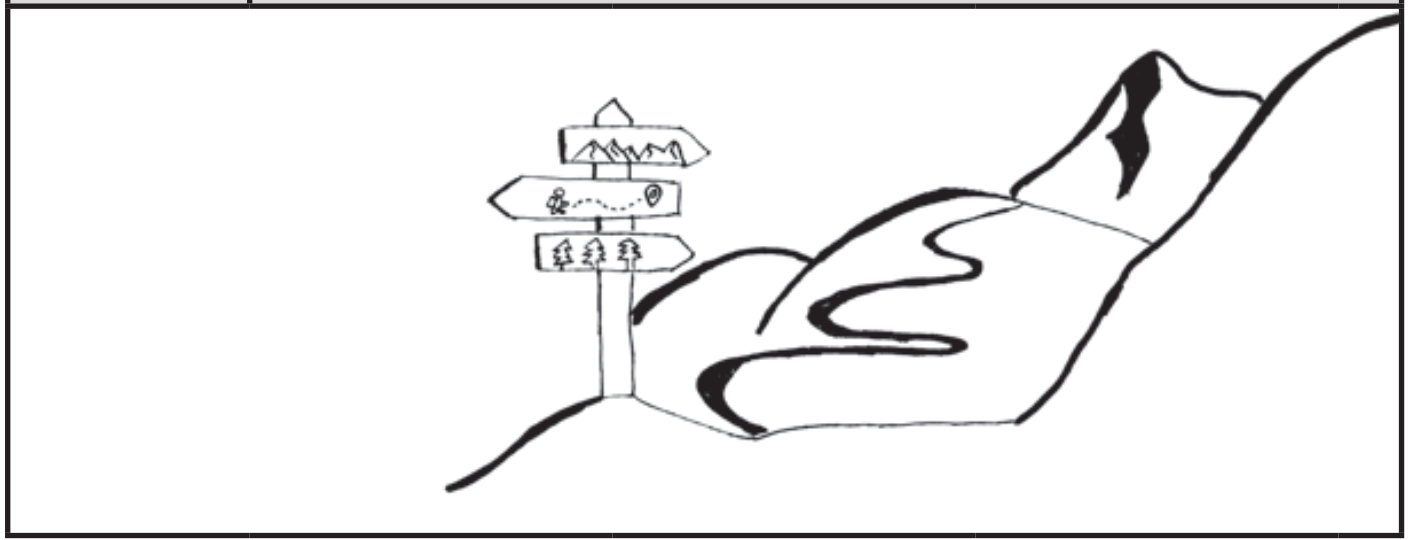
AVRIL					APRIL					APRIL				
22	LUNDI	MONTAG	MONDAY											
23	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY											
24	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY											

AVRIL		APRIL		APRIL	
-------	--	-------	--	-------	--

25	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

26	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

27-28				
--------------	--	--	--	--



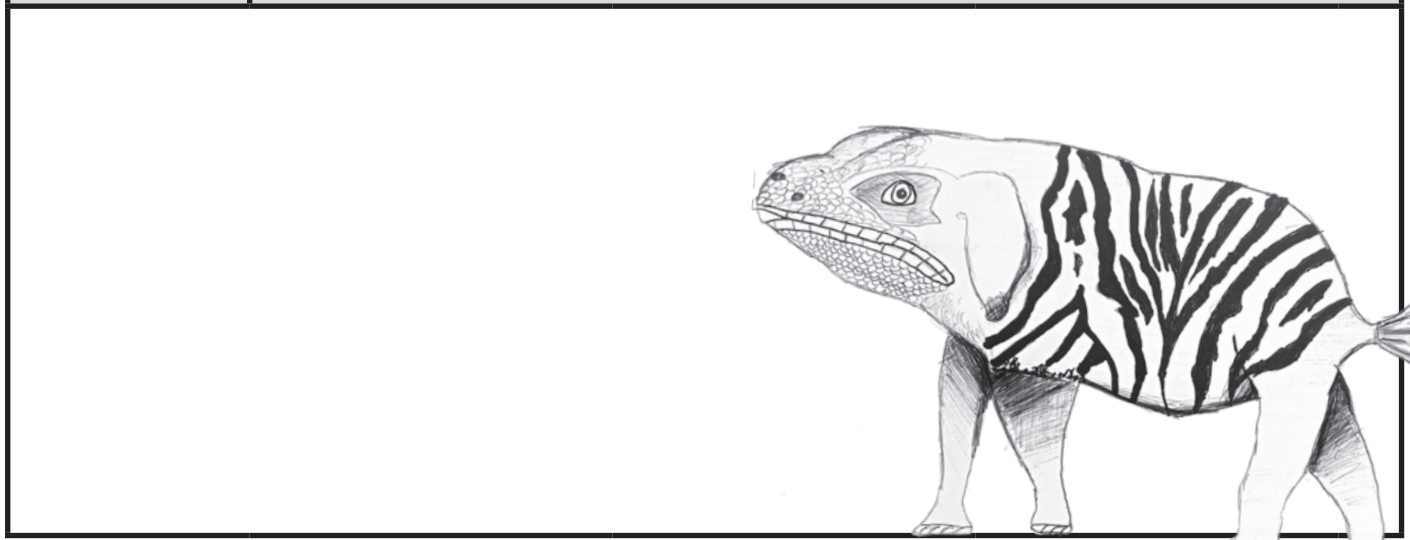
AVRIL APRIL APRIL				
29	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
30	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
1 mai	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

MAI		MAI		MAY	
------------	--	------------	--	------------	--

2	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
----------	-------	------------	----------	--

3	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
----------	----------	---------	--------	--

4-5				
------------	--	--	--	--

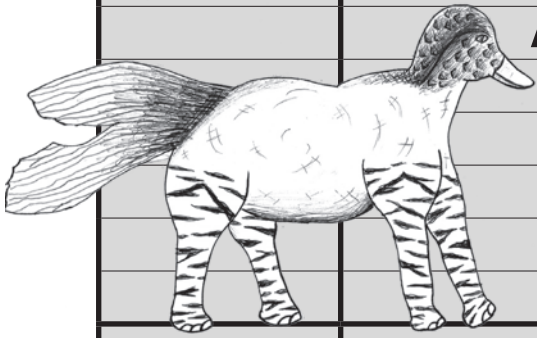


MAI				MAI				MAY							
6				LUNDI				MONTAG				MONDAY			
7				MARDI				DIENSTAG				TUESDAY			
8				MERCREDI				MITTWOCH				WEDNESDAY			

MAI MAI MAY

9 JEUDI DONNERSTAG THURSDAY

Ascension



10 VENDREDI FREITAG FRIDAY

Ascension

11-12



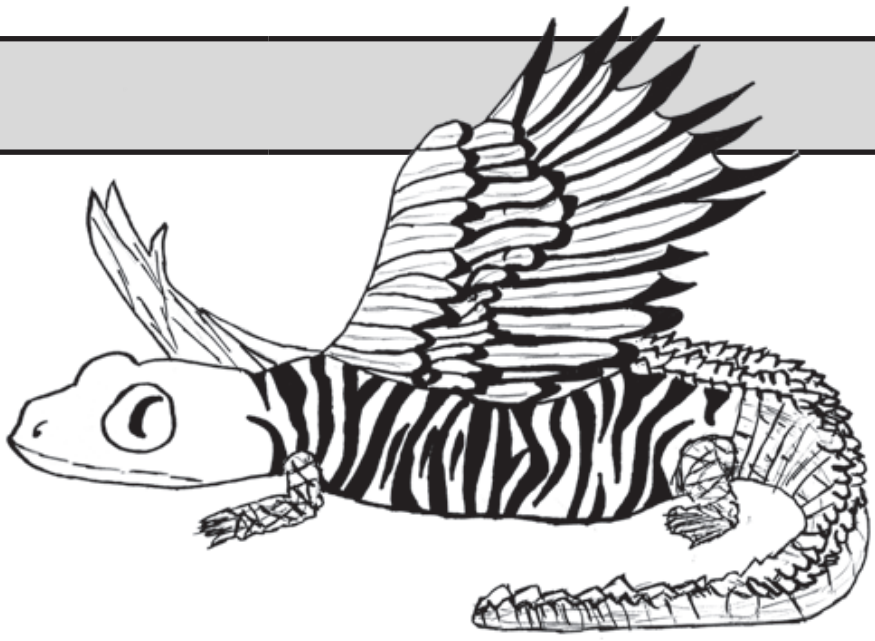
MAI					MAI					MAY				
13		LUNDI			MONTAG			MONDAY						
14		MARDI			DIENSTAG			TUESDAY						
15		MERCREDI			MITTWOCH			WEDNESDAY						

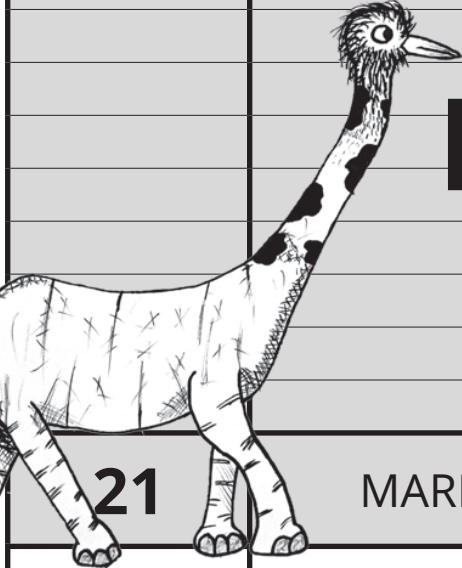
	MAI	MAI	MAY	
--	------------	------------	------------	--

16	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

17	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

18-19				
--------------	--	--	--	--



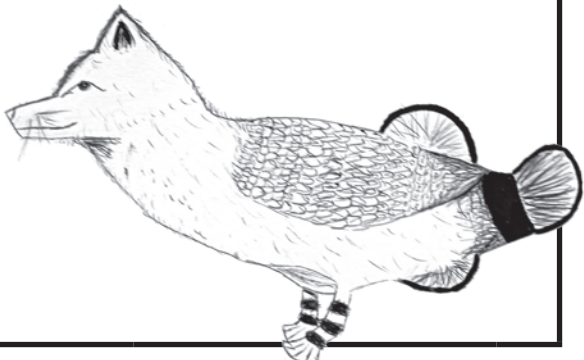
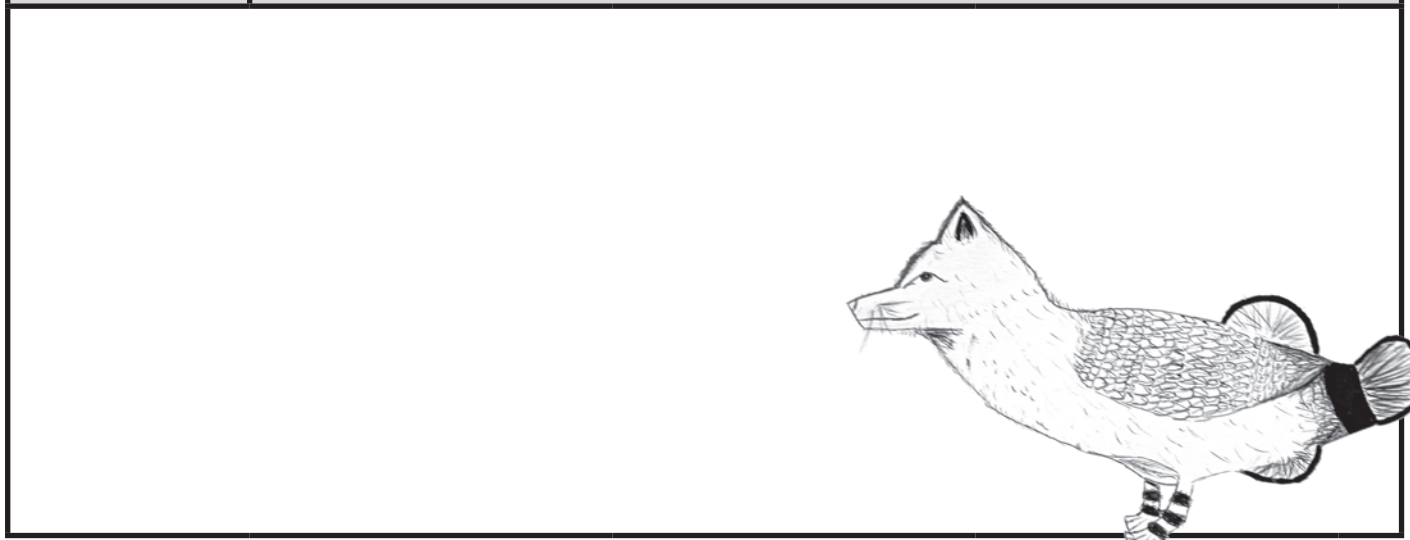
MAI		MAI		MAY	
20	LUNDI	MONTAG	MONDAY		
 <h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">Pentecôte</h1>					
21	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY		
22	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY		

	MAI	MAI	MAY	
--	------------	------------	------------	--

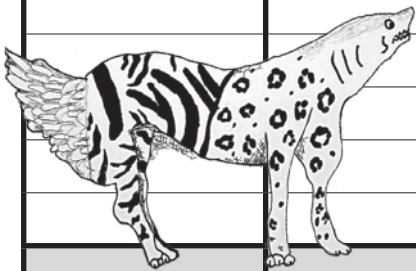
23	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

24	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

25-26				
--------------	--	--	--	--



MAI				MAI				MAY							
27				LUNDI				MONTAG				MONDAY			
28				MARDI				DIENSTAG				TUESDAY			
29				MERCREDI				MITTWOCH				WEDNESDAY			



MAI

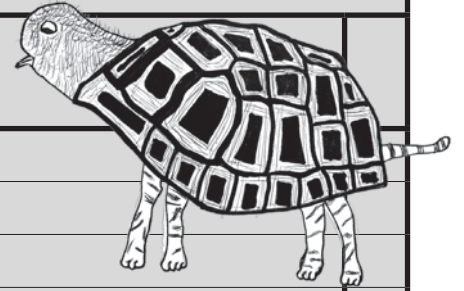
MAI

MAY

30

JEUDI

DONNERSTAG



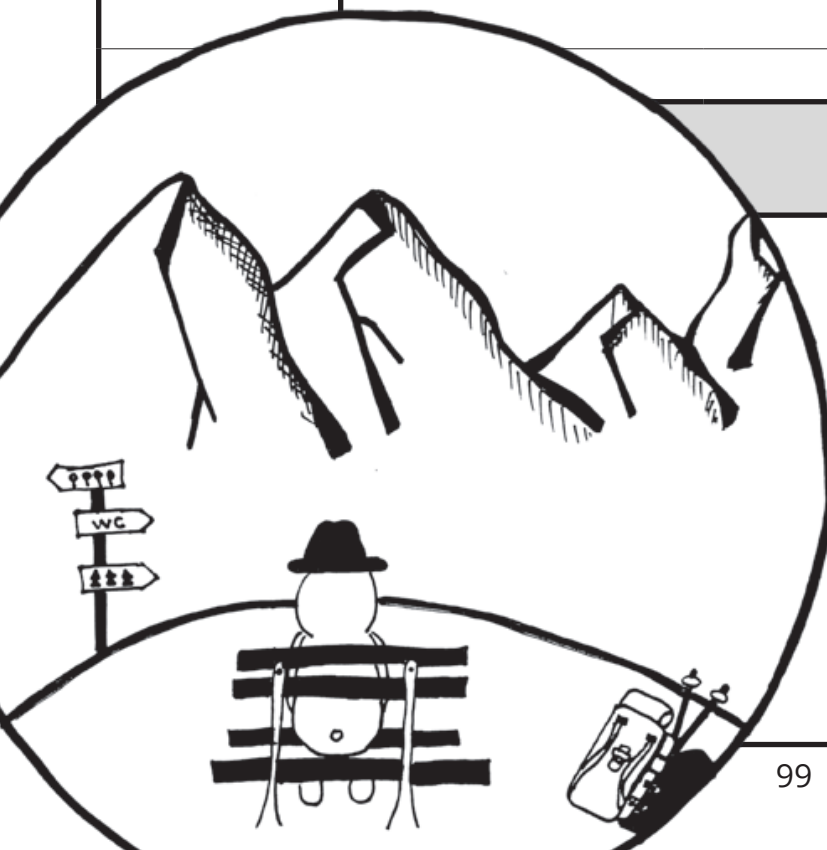
Fête-Dieu

31

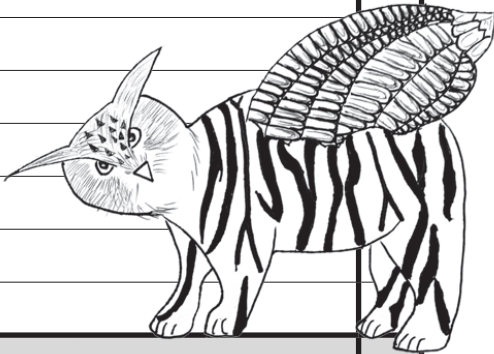
VENDREDI

FREITAG

FRIDAY



JUIN			JUNI			JUNE		
3	LUNDI	MONTAG	MONDAY					
4	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY					
5	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY					

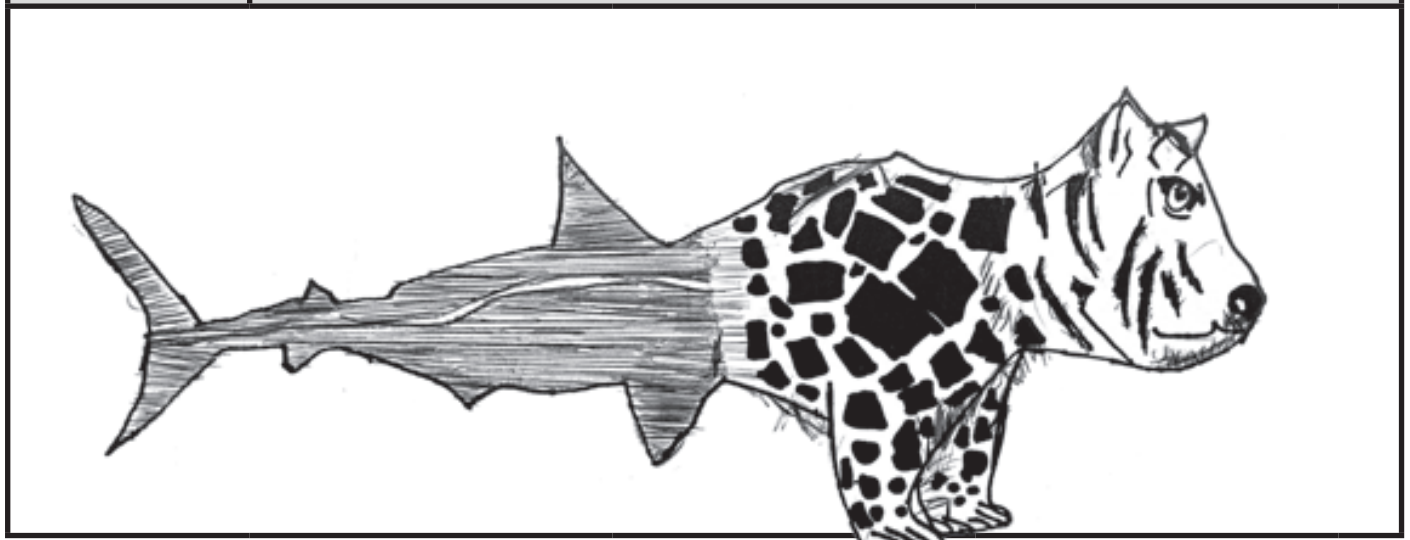


JUIN				JUNI				JUNE			
------	--	--	--	------	--	--	--	------	--	--	--

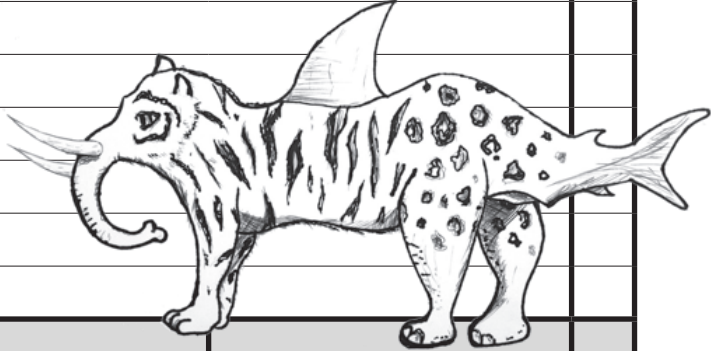
6	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY								
----------	-------	------------	----------	--	--	--	--	--	--	--	--

7	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY								
----------	----------	---------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--

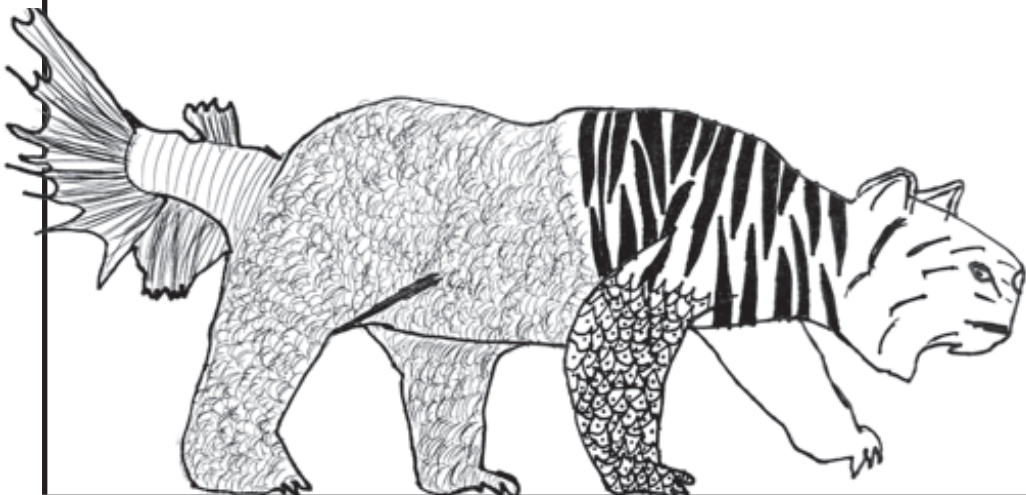
8-9											
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



JUIN				JUNI				JUNE			
10		LUNDI		MONTAG		MONDAY					
11		MARDI		DIENSTAG		TUESDAY					
12		MERCREDI		MITTWOCH		WEDNESDAY					

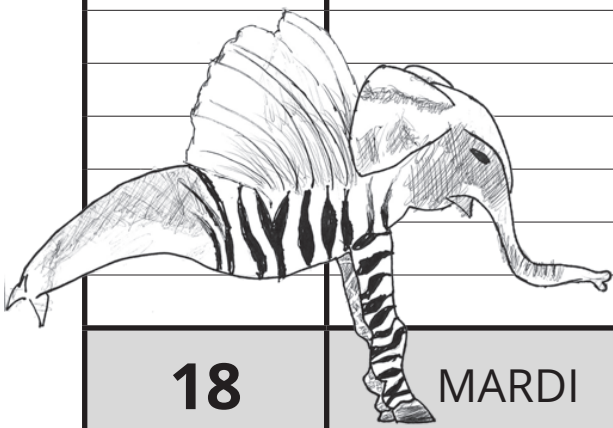


JUIN		JUNI		JUNE	
13	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
14	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
15-16					



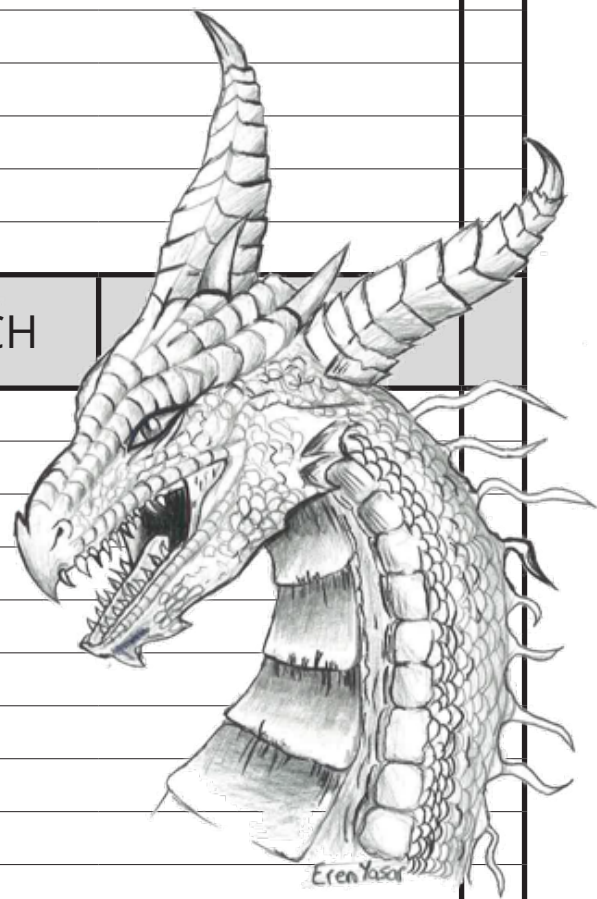
JUIN		JUNI		JUNE	
------	--	------	--	------	--

17	LUNDI	MONTAG	MONDAY
-----------	-------	--------	--------



18	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY
-----------	-------	----------	---------

19	MERCREDI	MITTWOCH
-----------	----------	----------



JUIN

JUNI

JUNE

20

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

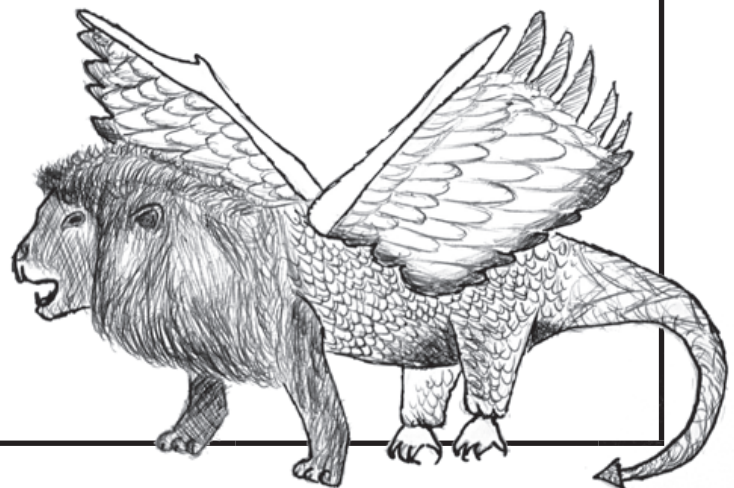
21

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

Clôture



Résultats 2e semestre

Français

Production	Date								
	Note								
Compréhension									
Fonctionnement de la langue									

Signature parents

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Allemand

Hören									
Lesen									
Sprechen									
Schreiben									

Ethique et culture rel.

EF/ACM

Math

Sciences

Anglais

Histoire Citoyenneté

Géographie

Arts visuels

Musique

Informat. 9CO
Disc.acc.11CO

Education physique

Oublis et devoirs non présentés

Semestre 2

Date et branche	Oubli	Devoir non pré- senté	Sanction	Signature Enseignants Parents

Oublis et devoirs non présentés

Semestre 2

Date et branche	Oubli	Devoir non pré- senté	Sanction	Signature Enseignants Parents

Oublis et devoirs non présentés

Semestre 2

Date et branche	Oubli	Devoir non pré- senté	Sanction	Signature Enseignants Parents

Communications

Semestre 2

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 2

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 2

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Règlement des absences

A. Absences imprévues

1. Les parents sont tenus d'avertir le secrétariat par téléphone (024 486 22 50) **jusqu'à 8h00**, faute de quoi l'absence sera considérée comme injustifiée. En outre, pour les demi-pensionnaires, le repas sera facturé.
2. Un élève malade ne peut quitter la classe ou l'école sans avoir reçu l'autorisation de l'enseignant puis être passé au secrétariat.
3. Si l'absence dure plus de 3 jours, un certificat médical peut être exigé.
4. Les absences injustifiées sont inscrites dans le carnet scolaire et sont sanctionnées.
5. A son retour d'absence, l'élève vient au secrétariat faire signer son agenda dûment complété par ses parents.

B. Absences prévues

1. Les rendez-vous chez le dentiste ou le médecin sont à prendre, dans la mesure du possible, en dehors des heures de cours.
2. Pour une durée d'une demi-journée ou moins (par ex. rendez-vous chez le médecin), les parents complètent et signent la demande d'absence et l'élève vient **présenter** son agenda au secrétariat pour autorisation définitive **plusieurs jours à l'avance**. (Ne pas le déposer!!) En outre, l'élève avertit à l'avance les enseignants concernés par l'absence.
3. Les demandes motivées de congés spéciaux de plus d'une demi-journée (par ex. camp sportif) sont adressées par écrit à la Direction, pour décision, au moins 2 semaines à l'avance.
4. Les demandes de congé pour départs anticipés la veille des vacances officielles ne sont pas prises en considération.

C. Stages

1. Les stages concernent généralement les élèves en dernière année de scolarité obligatoire.
2. Avant le stage, l'élève complète **son guide de stage** et le fait signer par ses parents, par la conseillère en orientation, par son titulaire et par la direction.
3. A la fin du stage, le guide est signé par l'entreprise.
4. Dès son retour, l'élève présente le guide de stage signé par l'entreprise au secrétariat, puis le conserve dans son portfolio.

D. Retour en classe

1. L'élève absent doit obligatoirement et rapidement se renseigner auprès de ses professeurs et camarades sur la matière vue en classe à rattraper, sur les devoirs à faire et les leçons à étudier.
2. **A son retour en classe, l'élève doit être à jour**

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Modèle : un élève inscrit à la cantine a rendez-vous chez le dentiste à 10h00			
Du 14.09.20, 9h25 Au 14.09.20, 13h45 (y compris) Manque le repas et l'étude <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Rendez-vous dentiste</i>		
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Dispenses d'éducation physique

Pour les dispenses de longue durée, un certificat médical est exigé

Dates	Motif	Signature des parents	Signature de l'enseignant
Du au(y compris) Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			

Dispenses d'éducation physique

Pour les dispenses de longue durée, un certificat médical est exigé

Dates	Motif	Signature des parents	Signature de l'enseignant
Du au(y compris) Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			

Structure du CO et autres écoles



Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

9CO

Français - Mathématiques

Niveau I

Niveau II

Allemand
Petits groupes hétérogènes

Autres disciplines



Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

10CO

Français – Mathématiques – Allemand – Sciences

Niveau I

Niveau II

Anglais
Petits groupes hétérogènes

Autres disciplines

Bilan d'orientation en milieu d'année scolaire :
- Formation-s future-s
- Choix pour la 11 CO
Stage recommandé pour tous

11CO

Français – Mathématiques – Allemand – Sciences

Niveau I

Niveau II

Anglais
Petits groupes hétérogènes

Autres disciplines

Choix d'une discipline accentuée

Mathématiques

Français

Projet personnel de l'élève

Option cantonale

Option cantonale

Option cantonale

Conditions de promotion et de transfert 9CO - 10CO / 10CO - 11CO

2 niveaux II à moins de 4

=

échec (refaire l'année)

Transfert ou passage avec transfert

Cours d'année

Fin d'année

Transfert *possible*
en général à la fin du 1^{er} semestre (mais évent. entre
la moitié du 1^{er} semestre et la moitié du 2^e semestre)

Transfert *obligatoire*

Demande des parents
ou du titulaire : choix du directeur mais
les parents peuvent refuser un transfert

Niveau I à moins de 4

→

Niveau II

Niveau II à 5 et plus

→

Niveau I

Transfert *possible*
(choix des parents)

Niveau I à moins de 4

→

Niveau II

Niveau II à plus de 5

→

Niveau I

Conditions de promotion

Conditions générales

Moyenne générale* : 4 ou plus

**(branches enseignées en groupes hétérogènes = sans niveau (I ou II))*

Une seule discipline à niveaux inférieure à 4



**Notes excluant
la promotion :**

1 note 1 (1.0 à 1.4)

ou 2 notes 2 (1.5 à 2.4)

ou 1 note 2 et 2 notes 3 (2.5 à 3.4)

ou plus de 3 notes 3

Conditions de diplôme 11CO

Obtenir les conditions générales

(Moyenne générale 4 et
pas de notes excluant la promotion)

+

**3 disciplines à niveau (I ou II)
à plus de 4**

=

Réussite = Diplôme

Après le CO

Prolonger la scolarité obligatoire (après 15 ans et 9 ans d'école) en 11CO :
si les conditions ci-dessous sont remplies,
le directeur décide d'accepter ou non un élève qui a terminé sa scolarité obligatoire.

Attitude positive

ET seulement si

Pas encore suivi la 11CO

ou

Immersion linguistique dans
l'autre partie du canton

ou

ou

11CO en échec

ou

11CO avec 2 niveaux II
à plus de 5 → niveaux I

!
Pas de 12CO

Après le CO

École professionnelle

Être engagé par un patron

**Maturité professionnelle
pendant l'apprentissage :**
note de 4,0 dans le ou chaque niv. I
note de 5,0 dans le ou chaque niv. II
moyenne générale de 4,0

**Maturité professionnelle
après l'apprentissage :**
être en possession d'un CFC
déposer un dossier de candidature

Après le CO

EPP

Diplôme CO

ou

11CO terminée sans diplôme mais avec :
moyenne générale 4 et plus

et

Pas de notes excluant la promotion

et

Maximum 1 niveau II à moins de 4

Après le CO

ECCG

Diplôme CO

et

une seule note de NII à moins de 5
mais à 4.5 ou plus

Collège

10CO

Moyenne générale à 4.5 ou plus

et

4 niveaux I réussis
dont 3 à 4.5 ou plus

11CO

Diplôme CO avec 4 niveaux I
(donc au moins 3 NI réussis)

ou

Diplôme CO avec 3 NI et 1 NII à 5 ou plus
(donc au moins 2 NI réussis et le NII à 5 ou plus)

Charte numérique

Chers parents,

Vous savez sans doute que presque toutes les écoles de notre canton sont désormais reliées à Internet et que les élèves/étudiant-e-s réalisent des travaux collaboratifs, de publication et de recherche grâce à ce moyen de communication. Nous sommes convaincus que la capacité d'utiliser les médias, les images et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) de manière pertinente deviendra à l'avenir une compétence clé, à condition bien sûr de réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'utilisation de ces outils.

Afin de développer les compétences médias des élèves/étudiant-e-s, nous les avons associés à la mise en place des règles et devoirs régissant l'utilisation d'Internet dans notre école. La charte que vous trouverez en page 127 est l'aboutissement de ce travail de réflexion et de prévention. Nous vous invitons à vous joindre à cette démarche de sensibilisation en signant avec votre enfant ce document et espérons que cette charte facilitera aussi une discussion sur l'utilisation d'Internet à domicile.

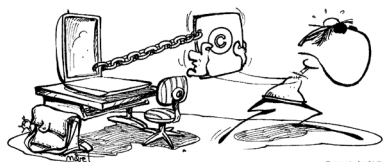
Notre site web: **www.edsm.ch**,

contient de nombreuses informations utiles à la bonne marche de notre école (mémento, fiches d'inscription, calendrier scolaire, etc.), mais aussi des pages qui reflètent la vie de l'établissement/de la classe. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous aimerions publier des photos et des travaux d'élèves/étudiant-e-s, et de ce fait, sollicitons votre accord pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable ou de travaux réalisés par votre enfant.

Il va de soi que l'école s'engage :

- à trier les photos soumises à la publication, dans le respect des élèves/étudiant-e-s et de leurs enseignant-e-s ;
- à demander un accord oral préalable à l'élève/étudiant-e avant de transmettre une production particulière (textes, photos de dessin, peintures) pour publication sur le site ;
- à ne diffuser aucune donnée personnelle (prénom accompagné du nom, adresse ou tout autre renseignement) de l'élève sur le site Internet, hormis les listes de classes, quelques jours avant la rentrée, ainsi que sur le palmarès de l'école, protégé par mot de passe.

Vous pouvez en tout temps exiger le retrait d'une image ou d'une production particulière si leur publication vous dérange ou dérange votre enfant. Vous pouvez également retirer votre autorisation générale en contactant le secrétariat de l'école ou l'enseignant-e.



Charte numérique

1. J'utilise

J'utilise les appareils et systèmes numériques de l'école uniquement pour des activités scolaires et lorsque j'en ai la permission. Je sais qu'il est possible de vérifier l'historique des sites visités.

Je respecte la configuration et le fonctionnement des appareils et systèmes numériques de l'école.

L'accès à Internet est réservé aux travaux et projets scolaires. Je ne télécharge pas de logiciels, de jeux ou de musique.

L'autorisation de mon enseignante ou mon enseignant est nécessaire pour télécharger ou installer un fichier ou une application.

J'utilise les outils numériques en ayant un esprit critique : tout ce que je lis, entends ou vois en ligne n'est pas forcément vrai ou à jour. Les informations que je publie sont fiables.

Je suis prudent avec les courriels reçus d'un expéditeur inconnu. Je suis responsable des courriels que j'envoie.



2. Je produis

Je sais que ce que je partage en ligne peut se diffuser rapidement. Je ne publie rien en ligne qui pourrait nuire à ma réputation ou celle des autres.

Je sais que ce que je publie reste indéfiniment sur Internet et est consultable par tout le monde (mes professeurs, ma famille, mes futurs employeurs, ...).

J'ai le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école uniquement avec autorisation de mon enseignante ou mon enseignant. Je modifie le travail réalisé par mes camarades uniquement avec leur accord.

Je peux publier des photos des enregistrements (sonores ou vidéos) uniquement avec le consentement des personnes qui y figurent. Si une photo ou une vidéo de moi a été publiée sans mon accord, j'ai le droit d'en demander la suppression.

3. Je protège

Je garde mes mots de passe pour moi et n'essaie pas d'obtenir ceux des autres personnes. Je protège mes mots de passe et les renouvelle régulièrement.

Dans le cadre scolaire, mes parents ou mes représentants légaux doivent donner leur accord pour la création de comptes d'utilisateurs.

Je ne transmets pas d'informations privées, telles que mon nom complet, ma date de naissance, mon adresse, mon numéro de téléphone ou des photos, sans l'autorisation de mes parents ou de mes responsables légaux.

Si un ou une de mes camarades est en danger ou que je ressens cela moi-même, j'en parle à mon enseignante, mon enseignant ou à un adulte de confiance.

Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet et les réseaux sociaux, j'en parle à mon enseignante, mon enseignant ou à un adulte de confiance.

J'interromps immédiatement le contact avec toute personne qui me met sous pression, mal à l'aise, ou qui agit de manière inappropriée à mon égard.

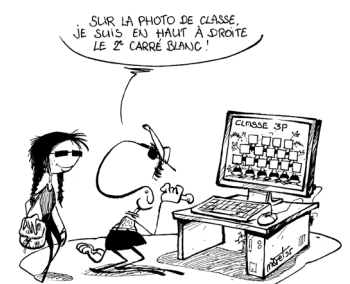


4. Je respecte

Je prends soin de l'appareil que j'utilise et je signale s'il est en panne ou endommagé. Je prends garde à ne pas blesser des personnes par les contenus (photos, vidéos, paroles, commentaires) que je publie ou partage.

Je ne valorise pas par des « like » des contenus méchants ou haineux et ne les partage pas.

De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur ; je ne peux pas en disposer librement.



Les outils Microsoft Office 365 et l'adresse mail @edu.vs.ch sont utilisés exclusivement dans le cadre scolaire.

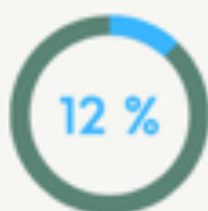
Horaire hebdomadaire de l'élève

P	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	07.45 – 08.30	Matière Salle Prof				
2	08.35 – 09.20					
3	09.45 – 10.30					
4	10.35 – 11.20					
4'	11.25 - 12.10					
5'	12.50 – 13.35					
5	13.40 – 14.25					
6	14.30 – 15.15					
7	15.20 – 16.05					



LA PUFF

E-cigarette pré-remplie et pré-chargée à usage unique ressemblant à un surligneur coloré et plaisant particulièrement aux jeunes grâce à ses couleurs et ses nombreux arômes de fruits, barbe à papa, mojito, etc. Elle peut contenir des sels de nicotine ou de la nicotine synthétique.



12 % des jeunes de 14 à 25 ans consomment fréquemment des puffs (10 jours ou plus sur les 30 derniers jours)*

“

Près d'1/5 des jeunes ne connaît pas le taux de nicotine des puffs consommés.*
Il n'est pas rare de trouver des puffs avec 5% de nicotine, voire plus, alors que le maximum légal est de 2% (20 mg/mL).

”



En Valais, la loi sur la police du commerce interdit la vente de puffs aux moins de 18 ans.



La loi sur la santé interdit la publicité pour la puff sur le domaine et dans les lieux publics, sur le domaine privé visible du domaine public, dans les salles de cinéma et lors de manifestations culturelles et sportives.

La publicité pour la puff qui atteint les mineurs est également interdite dans les lieux privés accessibles du public.



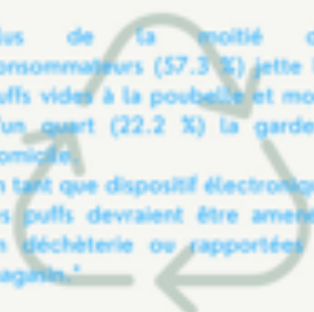
Entre 300 et 600 bouffées, une puff correspond à 20 à 40 cigarettes. Les puffs XL ont jusqu'à 1200 bouffées.

Les sels de nicotine sont moins irritants, ce qui en facilite l'inhalation.

La nicotine de synthèse est plus addictive que les sels ou la nicotine naturelle.

Plus de la moitié des consommateurs (57.3 %) jette les puffs vides à la poubelle et moins d'un quart (22.2 %) la garde à domicile.

En tant que dispositif électronique, les puffs devraient être amenés en déchèterie ou rapportés au magasin.*



JE NE PEUX PAS CONTRÔLER

LE TEMPS QU'IL FAIT



CE QUE LES AUTRES DISENT



LA MORT



LE PASSÉ



JE PEUX CONTRÔLER

CE QUE J'APPRENDS DE MES ERREURS



CE QUE JE DIS



CE QUE JE DÉCIDE



LES ERREURS



LA MALADIE



QUI SONT MES AMIS



MES EFFORTS



MA GENTILLESSE



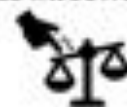
CE QUE LES AUTRES PENSENT



CE QUE J'ÉCOUTE



LES INJUSTICES



LA MÉCHANCÉTÉ DES AUTRES



CE QU'IL SE PASSE DANS LE MONDE

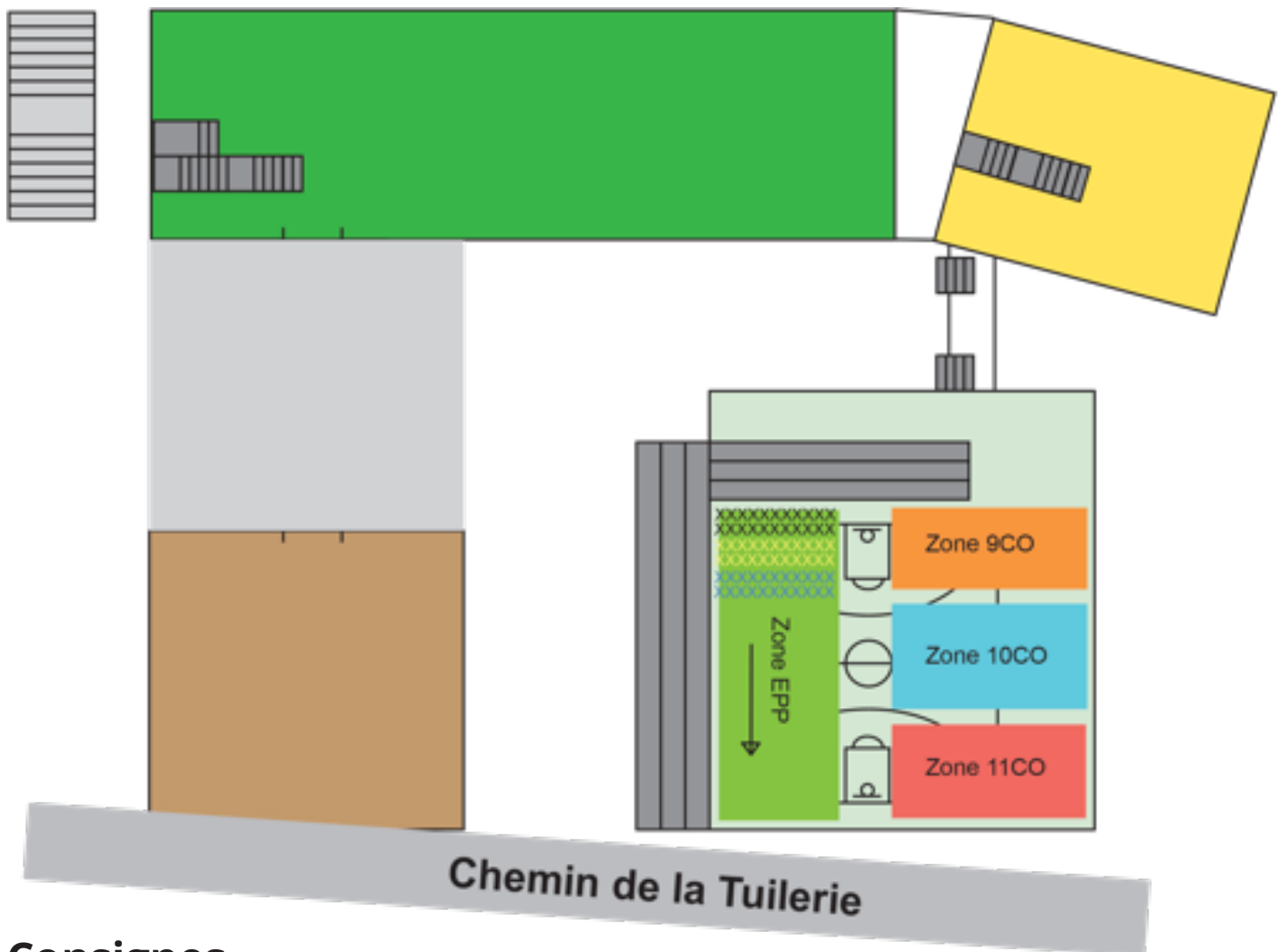


CE QUE LES AUTRES DÉCIDENT



Que faire en cas d'incendie ?

Evacuation de l'école



Consignes

1. Signal évacuation (alarme sonore et message vocal).
2. Compter les élèves. Être certain du nombre (! toilettes).
3. Les placer rapidement en colonne par deux dans le couloir (juste devant la porte de la classe).
4. Fermer la porte à clé.
5. Se placer devant les élèves, se déplacer en marchant en colonne par deux jusqu'à la place de rassemblement.
6. Aligner en colonne par deux les élèves à l'endroit précis (cf. plan). L'enseignant se place au centre du terrain devant sa classe. Compter les élèves.
7. Exiger du calme et de la tenue. Attendre le contrôleur des présences.
8. Retour en classe dans le calme dès la fin de l'exercice.

GARDE TOUT CE QUI T'EST UTILE

FAIS TOUJOURS DE TON MIEUX



TA PAROLE A DU POUVOIR

LA VÉRITÉ EST TON ALLIÉE